

GAZETTE DES TRIBUNAUX

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.

ABONNEMENT:
PARIS ET LES DÉPARTEMENTS :
Un an, 72 fr.
Six mois, 36 fr. | Trois mois, 18 fr.
ÉTRANGER :
Le port en sus, pour les pays sans
échange postal.

BUREAUX:
RUE HARLAY-DU-PALAIS,
au coin du quai de l'Horloge,
à Paris.
(Les lettres doivent être affranchies.)



AVIS.

Nous rappelons à nos abonnés que la suppression du journal est toujours faite dans les trois jours qui suivent l'expiration des abonnements.
Pour faciliter le service et éviter des retards, nous les invitons à envoyer par avance les renouvellements, soit par un mandat payable à vue sur la poste, soit par les Messageries nationales ou générales.

Sommaire.

JUSTICE CIVILE. — Tribunal civil de la Seine (vacations) : L'omnibus à vingt-trois places et le directeur de l'Hippodrome.
JUSTICE CRIMINELLE. — Cour de cassation (ch. crimin.) : Bulletin : Enlèvement de mineure; mariage du ravisseur; complicité; action publique. — Distribution et colportage; déclaration de fait. — Cour d'assises de la Seine : Affaire Navarro y Perez; assassinat de la rue Vivienne.
PARSON MAZAS. — Troisième rapport de la commission; les suicides.
CHRONIQUE.

JUSTICE CIVILE

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE (vacations).

Présidence de M. Geoffroy-Château.

Audience du 15 octobre.

L'OMNIBUS A VINGT-TROIS PLACES ET LE DIRECTEUR DE L'HIPPODROME.

Boileau se plaignait des coussins poudreux des chars numérotés; qu'éût-il dit s'il avait été obligé, comme le bourgeois parisien du dix-neuvième siècle, de courir après l'omnibus, d'y monter, d'en descendre? Il est impossible d'analyser les mille et mille petites misères qui, depuis le moment où il entre jusqu'au moment où il sort, saisissent, harcèlent, tourmentent et poursuivent le voyageur malheureux qui s'engage à parcourir dans ces véhicules en vain perfectionnés les rues sans fin de notre capitale.

Pour fuir un fâcheux, pour éviter la pluie, un malheureux monte en courant dans cette voiture qui passe devant lui en le couvrant de boue. Imprudent! si dans sa précipitation il ne se brise pas les jambes contre les marches élevées sur lesquelles trône le conducteur, il a peine à saisir le fil de fer qui doit soutenir sa main; en trébuchant il cède le pied d'un grand monsieur, qui crie, renverse le chapeau d'une jeune femme, qui soupire, et va tomber lourdement entre un boucher, revêtu de ses insignes, et une marchande de poissons, qui porte sur elle les parfums de la marchandise; c'est là le lever du rideau. Bientôt le marchand boucher fatigué de respirer des miasmes très désagréables, ouvre le carreau et s'accoude sur l'ouverture qui donne passage à l'air, mais en même temps au torrent pluvieux, qui roule en cascade le long des parois de la voiture. La marchande de poissons irritée de la manière avec laquelle son voisin a tourné la tête et le visage du côté de l'ennemi des moutons et des bœufs, se précipite sur la courroie qui retient la fenêtre de chêne la plus voisine et la laisse tomber vivement dans la rainure. Il faut entendre alors la respiration du malheureux placé sous le coup de ces deux courants d'air.

Dans une autre circonstance, la victime a pour voisin un monsieur très aimable. C'est un voleur habile qui fouille la poche et la vide; quelquefois, si le voyageur est une voyageuse, la conversation d'un monsieur très poli est le moindre désagrément auquel elle se trouve exposée. Mais tout cela changera peut-être avec les bienfaits du perfectionnement, et c'est sans doute dans cette voie meilleure que va s'engager l'omnibus-modèle dont il est question aujourd'hui devant le Tribunal.

Cet omnibus a déjà donné lieu à un référé dont nous avons rendu compte dans notre numéro du 4 octobre. Cet omnibus appartient à M. Franklinski, et M. Arnault, directeur de l'Hippodrome, est celui contre lequel il prétend établir ses droits.

M. Cresson, pour M. Franklinski, s'exprime en ces termes :

Nous sommes dans la nécessité de plaider contre le directeur de l'Hippodrome, et en vérité quand on examine les faits de l'affaire, on arrive à croire que M. Arnault a besoin de faire parler de son théâtre. C'est une réclamation qu'il demande. Voici les faits :

M. Franklinski, habitant l'Angleterre, cette terre classique des inventions et du confort, en parcourant en voiture les rues de Londres et dans quelques voyages les rues de Paris, il s'est convaincu de la nécessité de modifier la construction employée dans les voitures-omnibus. Bientôt il a trouvé le moyen de faire des modifications, et cela par un procédé bien simple. Douze voitures charmantes dans une belle, grande et légère voiture, reçoivent douze voyageurs, qui montent par un couloir commandé dans l'intérieur; onze autres places sont offertes aux amateurs de soleil et de tabac sur l'impériale de la voiture. Plus de voisinage, plus de querelles, plus de vols; de l'air, du soleil, le droit de fumer, ce sont là les moindres avantages de la voiture pour laquelle M. Franklinski a pris en Angleterre et en France des brevets d'invention.

J'ajoute qu'une honorable société anglaise, bien connue sous le nom d'Académie britannique, a donné à M. Franklinski son concours et son appui. Par ses soins, la voiture-modèle construite par mon client, a été admise à l'exposition universelle de Londres. C'est aussi par les soins de cette Académie que Paris devait bientôt jouir d'abord du spectacle, ensuite du service de la nouvelle voiture. Dans ce but, M. le secrétaire de l'Académie s'était mis en rapport avec M. Arnault, directeur de l'Hippodrome, et celui-ci lui avait écrit à la date du 26 août 1852 :

« Monsieur,
« Si l'omnibus-modèle est aussi bien que vous l'annoncez, je vous propose, afin d'attirer l'attention publique, d'en faire une exhibition à l'intérieur même de l'Hippodrome. Je me chargerai de l'attelage. Je ferai faire plusieurs fois le tour de l'enceinte, et cela seul suffira, j'en suis sûr, pour avoir l'approbation générale; je ne vous demande rien. Je ferai même beaucoup de publicité en faveur de la dite machine. Vous

n'aurez donc aucun frais. J'offre ceux de voyage. Répondez-moi de suite et faites-moi connaître l'époque où vous arriveriez ici. Aussitôt que je serai fixé à cet égard je ferai de la publicité. J'annoncerai incessamment l'exposition de l'omnibus Franklinski. »

Mon client, ajoute M. Cresson, remercia M. Arnault, mais il lui écrivit qu'il ne voulait pas mettre à sa charge les frais de transport, et, sous ce prétexte, pendant qu'on demandait au Gouvernement une dispense des droits de douane, il demandait, lui, une part dans la propriété des brevets pris en France et en Angleterre. Sur le refus de mon client, il essaya vainement en référé d'obtenir la remise de l'omnibus, remise sur laquelle l'opposition avait été mise par M. Franklinski entre les mains du directeur de l'Entrepôt. C'est M. Franklinski qui est demandeur aujourd'hui; il implore du Tribunal l'autorisation de reprendre sa voiture. Les adversaires ne peuvent contester sa propriété, M. Franklinski, comme il l'a fait toujours, offre de payer le prix du transport avancé par M. Arnault, et la réclamation de celui-ci, qui prétend exiger 3,000 fr. de dommages-intérêts pour prix de la publicité qu'il a faite, est une plaisanterie que mon adversaire ne peut sérieusement soutenir.

M. Desmarest, pour M. Arnault, a répondu :

M. Franklinski a inventé une voiture qu'il croit être une nouvelle merveille. Nous avons vu à Londres ce produit de l'imagination étrangère, dont on vous a fait une si brillante peinture. Imaginez une voiture cellulaire perfectionnée. Qu'on enferme dans ces boîtes les hommes d'affaires anglais, avec leur sombre gravité, cela se comprend; mais imaginez le succès que pourrait avoir dans notre Paris civilisé, poli, causeur, un pareil équipage. Quoiqu'il en soit, le secrétaire d'une certaine académie, dont à Londres, le pays de la publicité par excellence, on ne sait pas l'adresse, le secrétaire d'une certaine académie, dis-je, proposa à l'habile directeur de l'Hippodrome de faire à Paris, dans l'enceinte de son théâtre, l'exhibition de la voiture modèle de M. Franklinski.

Cette proposition fut acceptée par celui-ci. On lui envoya la voiture. Mais M. Franklinski arrivait en même temps, et ne voulait plus accepter les conditions qui avaient existé d'abord entre les parties. Il voulait reprendre son omnibus sans payer les frais de voyage, et même il refusait de rembourser au directeur de l'Hippodrome les frais considérables faits par ce dernier. M. Franklinski et l'Académie savent la valeur de la publicité et l'importance des réclames. Ils avaient voulu faire un succès à leur voiture; aujourd'hui ils veulent jouir du succès, mais sans donner à M. Arnault les avantages sur lesquels il comptait.

M. Desmarest termine en demandant au Tribunal de déclarer Franklinski non-recevable dans sa demande et d'ordonner, dans le cas où il en irait, que l'omnibus doit être rendu à son propriétaire, que celui-ci soit tenu de payer le prix du transport et aussi les frais de publicité faits par son client.

Le Tribunal considérant que la publicité faite a profité aux deux parties; que l'omnibus est la propriété de M. Franklinski, et que les propositions échangées dans la correspondance des parties n'ont point été définitivement acceptées, ordonne que la voiture sera remise dans les trois jours à Franklinski, et le condamne à payer à Arnault le prix de transport fixé à 381 fr. et en outre la somme de 600 fr. pour frais d'annonces, s'il n'aime mieux payer par état les deux tiers des publications que Arnault a faites dans l'intérêt de la voiture et de l'Hippodrome.

JUSTICE CRIMINELLE

COUR DE CASSATION (ch. criminelle).

Présidence de M. Meyronnet de Saint-Marc, doyen

Audience du 2 octobre.

ENLEVEMENT DE MINEURE. — MARIAGE DU RAVISSEUR. — COMPLICTION. — ACTION PUBLIQUE.

Le mariage du ravisseur avec la mineure qu'il a enlevée a pour effet d'arrêter l'action publique, aussi bien à l'égard du complice qu'à l'égard du ravisseur lui-même. (Article 357 du Code pénal.)

Cette question neuve a été résolue par l'arrêt suivant (Voir la Gazette des Tribunaux du 3 octobre 1852.) :

« La Cour,
« Ouï le rapport de M. le conseiller Faustin Hélie et les conclusions de M. l'avocat-général Plougoum;
« Statuant sur le pourvoi du procureur de la République près le Tribunal de Saintes, contre un jugement de ce Tribunal du 8 juillet dernier, qui a renvoyé des fins de la poursuite le nommé Pierre Martineau, prévenu de complicité d'enlèvement d'une mineure;
« Vu l'article 357 du Code pénal;
« Attendu qu'aux termes de cet article, dans le cas où le ravisseur a épousé la fille qu'il a enlevée, il ne peut être poursuivi que sur la plainte des personnes qui, d'après le Code Napoléon, ont le droit de demander la nullité du mariage, ni condamné qu'après que la nullité du mariage a été prononcée;
« Que cette exception n'est point une excuse personnelle du ravisseur; que c'est le mariage même, contracté à la suite du rapt, que la loi a voulu protéger, puisqu'elle ne permet l'exercice de l'action criminelle qu'après que la nullité du mariage a été prononcée;
« Que cette disposition s'applique donc non seulement à l'auteur principal, mais encore aux complices de l'enlèvement, puisque toute poursuite relative au fait qui a précédé le mariage, même restreint aux seuls complices, aurait pour résultat nécessaire d'affaiblir le respect qui lui est dû et de porter le trouble dans la famille; que la loi, dans une vue d'ordre général, a subordonné dans cette circonstance l'intérêt de la répression du crime à l'intérêt de la stabilité et de l'union de la famille;
« Et attendu, en fait, que, par jugement du Tribunal correctionnel de Jonzac, du 2 juin 1852, confirmé sur appel par le Tribunal correctionnel de Saintes, le 8 juillet suivant, Pierre Martineau, prévenu de complicité de l'enlèvement d'une mineure, a été renvoyé des fins de la poursuite, par le motif que le mariage de l'auteur principal du rapt avec la fille enlevée avait eu lieu du consentement de la famille de celle-ci; qu'en émettant ainsi un complice l'exception établie par l'article 357, le jugement attaqué a fait une saine application de cet article;
« Par ces motifs, rejette le pourvoi.

Bulletin du 15 octobre.

DISTRIBUTION ET COLPORTAGE. — DÉCLARATION DE FAIT.

La Cour a rejeté le pourvoi du procureur de la République

près le Tribunal supérieur de Niort, contre un jugement de ce Tribunal qui a relaxé le sieur Thibaudau, avoué à Napoléon-Vendée, de la prévention d'avoir distribué et colporté une brochure imprimée, attendu que les faits retenus par le jugement attaqué ne constituaient pas le délit prévu par l'art. 6 de la loi du 27 juillet 1849.

Il s'agissait, dans l'espèce, d'une lettre de M. Thibaudau, imprimée, qu'il a fait remettre aux membres du Tribunal, au préfet, au général et au maire de la localité; cette lettre était une réponse à diverses insinuations répandues contre lui. Le jugement constatait, en outre, que cette communication n'avait eu lieu que par des sentiments de convenance qui excluaient la publicité exigée par la loi.

M. Jacquinet-Godard, conseiller-rapporteur; M. Plougoum, avocat-général, conclusions conformes; plaident, M. Henri Hardouin, avocat.

La Cour a, en outre, rejeté les pourvois :
1° De Alphonse-Léopold Favret et Pierre-Cyrus Gidon, condamnés par la Cour d'assises de la Seine pour émission de fausse monnaie; — 2° De Isidore-Martin Clotté (Seine), vols sur un chemin public.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Présidence de M. d'Esparsès de Lussan.

Audience du 15 octobre.

AFFAIRE NAVARRO Y PEREZ. — ASSASSINAT DE LA RUE VIVIERNE.

A dix heures et demie l'audience est ouverte, et la parole est donnée à M. l'avocat-général Saillard, qui s'exprime ainsi au milieu du plus profond silence :

Messieurs les jurés,
Le 3 août, à six heures du soir, de sourds gémissements se faisaient entendre dans une chambre d'un hôtel garni de la rue Vivienne. On pénétra dans cette chambre : une femme était étendue sur le carreau, couverte de sang, portant dix-huit blessures, l'une de ses mains était clouée à son épaule, et des armes, instruments du crime, étaient près d'elle. Cette femme était Maria Dolores Perez; cette chambre était celle de Navarro y Perez; l'assassin, c'était lui; il l'a avoué, et, en vérité, il ne pouvait pas faire autrement.

Quelle est donc notre tâche, messieurs les jurés? Vous savez que la loi distingue entre les crimes, ceux qui ont été le résultat d'un mouvement spontané, et ceux qui sont le résultat d'une longue et froide préméditation. C'est donc cette question de préméditation que j'ai à examiner et à discuter devant vous.

Maria Dolores et Navarro se sont connus à Valence en 1850. Déjà elle avait commis une faute; mais elle l'avait réparée autant qu'il était en elle, en prenant soin de l'enfant, en l'élevant dans la limite de ses facultés. Et ceci nous fait rencontrer un de ces traits qui peignent bien le caractère de l'accusé. Après avoir assassiné Dolores, il vient devant vous l'insulter et l'avilir. C'était une prostituée! Mais en a-t-il dit un mot dans l'instruction? En a-t-il parlé à son père dans la lettre qu'on vous a lue? Sur quels faits se fonde-t-il pour jeter cette calomnie à sa victime? Est-ce que si cela était vrai il n'en rejallierait pas sur lui une honte nouvelle?

Laissons cela et voyons les faits. Dolores l'a quitté et elle est venue à Paris pour s'y créer une position. Navarro l'y rejoint, et bientôt le joug qu'il fait peser sur elle devient intolérable. Elle veut s'en affranchir et elle finit par obtenir qu'il s'éloigne de Paris. Il part le 27 juin; mais ce sera pour revenir bientôt.

Quelles sont les idées qu'il a rapportées en rentrant dans Paris? Nous trouvons, messieurs les jurés, le secret de sa conscience, dans la lettre qu'il a écrite à son père, qu'on a saisie sur lui, et qui est comme le testament de cet homme. Oui, dès le 27 juin, la pensée du crime était dans le cœur de Navarro. Ecoutez ce qu'il dit :

« Nous retournerons à Madrid et à Paris, et en arrivant l'ayant vue avec son enfant, chose qu'elle désirait, elle me dit après trente-quatre heures de séjour, de m'en retourner à la maison, que par la suite nous nous réunirions avec le temps. Après de m'être retenu assez pour ne pas me perdre avant que ce ne fût le temps, car j'ai vu un autre individu qui allait près d'elle. »

C'était une calomnie, car il n'avait vu personne s'introduire chez Dolores! Non, il ne faut pas flétrir la victime pour protéger l'assassin. C'est là malheureusement la marche du cœur humain. Quand un crime est commis, tout l'intérêt se porte sur la victime; peu à peu, cet intérêt se déplace, et bientôt il se porte sur le meurtrier. C'est là un grand mal, un mal qui ne vous atteindra pas, et vous saurez résister, messieurs les jurés, à ces déplorables entraînements.

Il est parti pour l'Espagne, et il reste en correspondance avec Dolores. On voit dans les lettres de Dolores les sentiments qui l'animent. Elle ne veut plus rester avec lui, et ce sentiment l'honore. Quant à lui, vous allez saisir sa pensée intime dans la lettre que vous savez, et dont nous devons mettre plusieurs passages sous vos yeux :

« Je consents de partir pour aller à Madrid et retourner à Paris au bout de sept mois, afin de nous réunir de nouveau, chose qu'elle m'assura. Au bout d'un mois de séjour à Madrid, je voyais beaucoup de froideur dans ses lettres, que d'après une lettre que je reçus de Paris, je vis qu'elle me trompait et restait chez moi ou dans la maison qu'elle demeurait que j'avais meublée et que je payais, elle se divertissait avec un autre homme. Je me mis en route et je la surpris. »

Ainsi, il le reconnaît de la manière la plus formelle : lorsqu'il revient à Paris, son cœur, blessé dans son orgueil, est agité de la pensée de punir l'infidèle. Nous allons, en effet, le voir à Paris agir et se conduire sous l'empire de cette idée.

Qui donc le ramène à Paris? Il y venait, dit-il, chercher un emploi. Oui, il s'est adressé à M. Dotrés; mais si celui-ci lui donne une lettre pour lui faire obtenir un emploi, Navarro n'en fait aucun usage. La rapidité de son voyage, le trouble et l'agitation de son arrivée, le choix qu'il fait d'une chambre située dans un coin obscur et isolé, d'où les cris ne peuvent être entendus, où les regards ne peuvent pénétrer, tout trahit ses homicides projets.

Ces préliminaires établis, il envoie le 1^{er} août sa carte à Dolores. Comment la reçoit-elle? Elle s'évanouit en la voyant; elle entend déjà sonner l'heure funèbre de sa mort. Elle ne peut refuser de le voir; car elle comprend qu'elle ne ferait que hâter l'heure de ce drame dans lequel elle est fatalement engagée. Elle le voit, mais elle persiste dans ses refus, et ses refus le blessent si profondément dans son orgueil, que, dès ce moment, toute hésitation cesse et la mort de cette femme est résolue. Il l'attirera dans cette chambre disposée à l'avance, et là, elle tombera sous ses coups.

Avançons-nous ceci sans preuves? Nous avons ses aveux dans sa dernière lettre : « Je me mis en route. Tu me le paieras, lui disais-je; mais je me suis contenu, parce que la France n'est pas l'Espagne. »

Il s'est contenu! Vous verrez, messieurs, que c'est là un des

traits de son caractère, la froideur, la prudence, le soin de sa propre conservation. « Tu me le paieras, lui dis-je. Je lui dis de retourner en Espagne, tel que je vous l'ai écrit le premier de ce mois et elle me répondit négativement et même qu'elle ne voulait plus avoir de vos nouvelles puisque c'était fini entre nous et elle pour toujours. »

« Je lui rappelai les paroles qu'elle m'avait données auparavant et elle me répondit que c'était vrai, mais qu'elle avait changé d'avis. Elle me signifia de ne plus remettre les pieds chez elle et moi je lui répondis que si elle venait chez moi, elle ne retournerait plus chez elle. »

« Qu'y a-t-il de plus significatif que cette menace? Est-ce que ce n'est pas la pensée bien arrêtée de lui donner la mort? Ecoutez ce qui l'a déterminé :

« Mais je souffrais, parce que je l'aimais, et je ne pouvais me décider en rien les jours 1, 2, 3, 4 et 5, jusqu'à ce que le 4, en l'accompagnant jusqu'à la porte de la rue Saint-Nicolas-d'Antin où elle demeurait, je la vis parler à un homme qui entra après elle, et moi je restai à la porte. »

C'est à ce moment où tous les doutes qui ont pu exister dans son esprit disparaissent, que la mort est irrévocablement résolue. Il s'est trompé; il calomnie Dolores... mais il tuera Dolores.

Et ce n'est pas seulement dans cette lettre qu'il a fait ces aveux, il les a renouvelés dans ses interrogatoires. Devant vous, il a changé son système, et il repousse toute idée de préméditation. Cela se passe toujours ainsi, parce que la réflexion amène le sentiment de la conservation et avertit tout accusé du danger des aveux trop complets. Au premier moment, c'est la conscience qui parle, c'est la vérité qui se fait jour; plus tard, tout s'atténue et s'explique dans l'intérêt d'une défense désespérée.

Ici M. l'avocat-général donne lecture des déclarations faites par Navarro devant le juge d'instruction. Il dit dans l'un des interrogatoires :

« J'avais effectivement l'intention de tirer vengeance d'elle si j'acquiesçais la preuve de son infidélité! » Et plus loin : « Je reconnais que la pensée de tuer Dolores a été arrêtée dans ce moment (4 août soir) dans mon esprit; toutefois je ne l'aurais pas effectuée si elle avait consenti à revenir avec moi en Espagne. »

Voilà la préméditation dans les paroles, dans les écrits. Voyons-la, recherchons-la dans les actes de l'accusé! Il veut tuer Dolores. Va-t-il la tuer chez elle? va-t-il la tuer sur la voie publique? non. Il va l'attirer chez lui, dans cette chambre qu'il a si bien choisie. Comment va-t-il l'attirer? Il sait que la chose la plus agréable à lui faire annoncer, c'est son départ pour l'Espagne, et il lui fait dire qu'il va partir.

Voulait-il, pouvait-il partir? Il ne le voulait pas, puisqu'il avait fait des démarches pour obtenir une place à Paris. Il ne pouvait pas partir, puisqu'il était sans argent. Il ne voulait pas partir, puisqu'il louait une chambre rue Saint-Nicolas-d'Antin. Et il avoue d'ailleurs cette position dans sa lettre :

« Si elle vint chez moi, ce fut parce que je lui dis que je partais le lendemain sur les huit heures. Je l'aurais laissée tranquille si j'eusse eu assez d'argent et même si j'eusse eu l'espoir que vous m'auriez pardonné mes fautes commises; mais comme je n'avais ni l'un ni l'autre, je réfléchissais entre moi-même et me dis que je devais mourir; mais mourir seul ne me convenait pas! »

Devant le juge d'instruction, il fait les mêmes déclarations. Il déclare à ce magistrat qu'il n'avait pas le projet de retourner en Espagne. Plus loin, il dit qu'il attendait que ses parents lui eussent envoyé de l'argent. Ainsi, pouvoir et volonté, tout manquait pour ce départ. C'est donc un piège qu'il a tendu à Dolores; c'était donc un moyen d'attirer chez lui cette malheureuse femme, et de lui donner la mort sans se compromettre! C'est la démonstration la plus évidente de la préméditation!

Mais est-ce que l'assassin aurait été le résultat d'un mouvement subit de colère, d'un de ces mouvements qui mettent instantanément le poignard dans la main de l'assassin? Non. Il est près de cinq heures, Navarro voit arriver les trois femmes chez lui. Dolores est là; il pousse un cri de joie, et, maître de lui, il parle de son voyage, demande aux deux dames qui accompagnent Dolores leurs commissions pour l'Espagne; il entretient la confiance de tout le monde, et Dolores est laissée seule avec lui.

Jusqu'à la fenêtre de la chambre était restée ouverte; à ce moment on la ferme. Il n'y a pas de petites circonstances dans ces sortes d'affaires. Si la fenêtre fut restée ouverte, on aurait pu entendre les cris, apercevoir l'assassin. Y a-t-il eu altercation entre eux, quelque chose qui explique le crime soudain? Non. La fenêtre est fermée, et c'est lui qui va nous dire tout ce qui s'est passé dans cette chambre si bien fermée.

« Le jour suivant, que fit-elle? Elle ne vint pas par crainte, mais moi je l'envoyai deux de ses amies espagnoles, lesquelles me la ramenèrent et la laissèrent chez moi et elles partirent de suite. Nous restâmes à parler un peu de temps, ensuite elles s'approcha d'une table pour écrire une lettre pour que je la remette à sa sœur à Barcelonne à mon passage, et lorsqu'elle était en train d'écrire je la pris et je lui frappai un coup avec un couteau sur le cœur et je ne me rappelle pas si je lui portai deux ou trois coups avec le couteau lui traversant le cœur et l'avant-bras. »

« Au premier coup elle me dit : « Je t'aime, Valentin! je t'aime! » (Trois jours auparavant, et peu de moments avant, elle dit le contraire; et moi je lui répondis : « Eh bien! donc, qu'est-ce que tu pensais? » Je voulais me tuer moi-même d'un autre coup de couteau semblable à celui d'elle, et la pointe du couteau s'était émoussée; je mis la main ensuite sur ma canne à épée que j'avais à Valence, et que la première fois qu'elle la vit, je lui dis que personne ne l'étranglerait qu'elle, tel que c'est arrivé, puisqu'elle est restée clouée sur son corps et étant tachée de sang, tout le pantalon sur les cuisses, la chemise, la figure et les mains comme si j'eusse été un boucher. Enfin, je pris un bonnet, une casquette, et je partis de la chambre en la laissant enfermée, et mettant la clé dans ma poche. »

Où donc est cette provocation qui peut atténuer un crime? L'assassin n'est pas face à face avec sa victime; il n'a pas même pour excuse un regard qui l'aurait provoqué! Il frappe lâchement, par derrière, pendant qu'elle épanche son cœur dans la lettre qu'elle écrivait à sa sœur. Et cette malheureuse femme, loin de le provoquer, s'écrie au premier coup qu'elle entend : « Valentin! je t'aime! » Rien ne l'arrête, il frappe en aveugle, il frappe partout, il frappe jusqu'à ce que l'arme même lui refuse son service, se brise sur le crâne de sa victime, qui se débat, qui résiste, qui ne veut pas mourir sous les coups de l'homme qu'elle aime; et lui, il saisit une autre arme, il se rue de nouveau sur cette malheureuse; il frappe de nouveau, il se couvre de sang, il en a, ainsi qu'il l'a écrit, sur les mains, sur les cuisses de son pantalon, partout. « J'avais l'air d'un boucher, » dit-il, et le boucher n'a abandonné sa victime que lorsqu'il a été certain que sa vengeance était complète, que sa vengeance était assurée!

M. l'avocat-général, après avoir établi la préméditation qui a présidé à la perpétration du crime reproché à Navarro, examine la question des circonstances atténuantes, et n'hésite pas à déclarer que sa conscience ne saurait admettre et que rien, dans les faits de la cause, ne saurait mériter cette triste faveur, inspirer de la pitié pour un homme qui a été sourd aux cris de Dolores, qui lui a refusé cette pitié qu'il implore aujourd'hui.

M^e Nibelle, avocat, prend ensuite la parole en ces termes :

Messieurs, il est Espagnol, et il n'a que vingt-trois ans, et il a aimé une femme jeune et belle qui le trompait, une femme qui se jouait de sa profonde tendresse, et il l'a aimée jusqu'à lui donner la mort. Oui, messieurs, il l'a tuée, car il lui avait livré son âme, sa vie entière, sa fortune, tout ce qu'il possédait ! Il l'a tuée, car il lui avait tout sacrifié, même sa vieille mère, qu'il ne reverra peut-être jamais à cause d'elle. Il l'a tuée, car il avait porté, pendant des années, patiemment et en silence, toutes les injures, les outrages les plus sanglants. Il l'a tuée, car elle avait égaré son esprit, exalté son cœur, et détruit froidement son existence. Il l'a tuée ! car il ne pouvait vivre sans Dolores, abandonné par Dolores, la sachant à un autre amour. Elle le quittait pour toujours ; il l'a tuée. Ah ! messieurs, qui pourriez vous apprendre ce qu'un mot cruel, un abandon subit, éternel, ont soulevé de vertiges dans un être malade, blessé au cœur ? Heureux ceux qui comptent leurs passions ! heureux ceux qui sont maîtres de leurs étouffements, de leur sang qui bouillonne ! heureux ceux qui peuvent dire à la fièvre : Arrête-toi !

La jalousie de cet infortuné a-t-elle donc été si menaçante et si prompte ? Deux fois Dolores disparaît, laissant ingratement déserte et démeublée la maison de son amant, et il pardonne ! Elle demande ignominieusement des moyens d'existence à Barcelone, et il pardonne, et il envoie de l'argent, et il reprend Dolores, et il ne lui fait pas un reproche. A Paris, une première fois, elle l'écarte sans pudeur, et il pardonne ! A Madrid, pour faire grâce à des visites effrontées, et il pardonne ! et il demande grâce ; il sollicite des espérances et il part ! Si, maître de lui, Navarro y Perez se fut abstenu de frapper, il serait la victime, un vif intérêt s'attacherait à son malheur, à sa ruine, et Dolores... je dois dire le mot, Dolores n'inspirerait que du mépris.

Navarro y Perez ne rêvait que l'amour de Dolores, son mariage avec Dolores et le pardon de son père. Il voulait, dans le désir de réhabiliter celle qu'il aimait plus que sa vie, plus que son honneur, que le pardon s'étendit à un enfant étranger, à l'enfant de Dolores.

Oh ! si je pouvais vous redire tous les frémissements de son amour pour cette femme, frémissements dont j'ai été témoin dans sa prison ! Si je pouvais vous dépeindre son amour pour Dolores, cet amour auquel M. l'avocat-général refuse de croire....

A ce moment, l'accusé se renverse sur son banc et tombe dans une attaque violente d'épilepsie. On l'emporte avec peine hors de l'audience, et un médecin se rend auprès de lui pour lui donner les soins que son état réclame.

L'audience est suspendue pendant près d'un quart-d'heure. L'accusé est ramené et paraît fort abattu. Aux premiers mots prononcés par son défenseur, il est repris des mêmes symptômes, qui se calment cependant peu à peu et permettent à M^e Nibelle de continuer sa plaidoirie.

Lorsque, pour la première fois, dit-il, j'ai été appelé auprès d'un Espagnol couvert du meurtre d'une femme, je croyais rencontrer un homme farouche, portant sur son front, dans ses traits, dans l'accent de sa voix, la dureté de ses passions ; j'ai vu un enfant, un être faible, écorcé sous de longues souffrances et résigné. Que ne puis je, écho fidèle, vous rapporter la simplicité de son récit et les frémissements de sa passion, il ne vous resterait que de la pitié !

Ici M^e Nibelle reprend, en le complétant, le récit des faits qui ont précédé, accompagné et suivi la liaison de Navarro avec Dolores. Il s'attache à repousser tout ce qui pourrait établir à la charge de son client la préméditation que l'accusation relève. Il s'appuie sur la lettre même dont s'est servi le ministère public, et il n'y trouve que des mensonges, des exagérations écrites par l'accusé à son père, pour se rendre plus méchant, plus féroce qu'il n'a été, et sauver ainsi le point d'honneur castillan.

C'est ainsi que le défenseur établit par les procès-verbaux mêmes du commissaire de police que Dolores n'était pas assise quand Navarro l'a frappée ; qu'elle n'écrivait pas, comme le porte la lettre de l'accusé, près de la table, pas de chaise ; sur la table, ni plume, ni encre, ni papier ; pas une tache de sang qui indique que la lutte a eu lieu vers la partie de la chambre où était la table.

Après une discussion logique au fond, souvent littéraire en la forme et presque toujours attachante, M^e Nibelle termine ainsi sa plaidoirie :

Je pourrais invoquer pour Navarro y Perez les brûlantes passions de sa terre natale, je pourrais vous dire que la vengeance est dans les cœurs de sa nation et comme un point d'honneur de son pays ; mais le pardon et non la vengeance a rempli son cœur. Il a résisté aux plus cuisantes, aux plus profondes blessures ; il a été assailli à la fois par tous les charmes enivrants qui font bouillonner une poitrine de vingt ans, par toutes les offenses, les infidélités honteuses et constantes qui enflammeraient l'âme la moins irritable, la moins passionnée. Ruiné, indignement trompé et ne pouvant en douter, le malheureux sollicitait des espérances ! C'est ainsi que son existence s'est agitée durant des années d'un bonheur forcé, de douleurs intolérables ; c'est ainsi que sa santé s'est altérée, que le sang a bouillonné dans sa poitrine, que des spasmes mortels ont bouleversé ses nerfs ; c'est ainsi qu'une démence aveugle et furieuse a été un moment toutes les heures de sa raison. Hélas ! enfin, c'est ainsi qu'il a tué, j'ose le dire, involontairement et malgré lui, une femme pour laquelle il eût péri avec joie, il eût supporté mille tortures pour lui épargner une souffrance ! Et il l'a tué !

Ah ! messieurs, vous ne pouvez désormais qu'une chose, sauver l'honneur de toute une honnête famille espagnole : dans ce noble pays, une tache de famille flétrit des générations. Hors de là, vous ne pouvez rien pour cet infortuné. Il veut mourir ! D'ailleurs il succombera jeune, déchiré de regrets, poursuivi par son amour, par la passion qui le consume. La vie fut pour lui un long supplice, et ce supplice grandira tous les jours. Une ombre sanglante ne le quittera plus. Dolores, dans la vie, s'attacha à lui comme un mauvais génie. Dolores, dans la mort, s'attachera à lui comme un génie funèbre. Dolores marchera, s'agitera, dormira avec lui, et la vie de cet infortuné sera plus terrible que sa mort. La honte serait moins pour lui que pour les siens.

La bas, au delà des monts, à Valence, est une vieille femme paralysée depuis que Dolores lui a enlevé son enfant. Là bas, un malheureux père est abattu sous le coup qui frappe sa maison. Puissez-vous toujours ignorer les douleurs des pères.

La pauvre mère pleure tous les jours, et tous les jours elle interroge avec inquiétude le courrier de France. Consolez un père qui vous implore, et que la pauvre mère puisse encore embrasser son enfant !

M^e Lachaud se lève à son tour et dit :

Vous l'avez compris, messieurs les jurés, je ne dois pas abuser longtemps de vos moments. Tout a été dit avec talent, avec éloquence, avec cœur. Si je n'avais à donner satisfaction à un homme honorable, à un père désolé resté à Valence, je serais resté assis. Eh bien ! cet homme inflexible jusqu'ici, il m'a chargé de vous dire en son nom qu'il pardonne. Quels que soient les regrets qu'inspire la victime, il y aura aussi des larmes pour le père, des larmes pour la mère, de la pitié pour ce jeune homme, et vous ne la lui refuserez pas quand je vous aurais dit son histoire en quelques mots.

Après cet exorde, l'avocat reprend d'une manière rapide le récit de la passion de Navarro pour Dolores. Il aborde ensuite la question de préméditation et s'attache à la faire rejeter du débat par MM. les jurés.

Passant à la question des circonstances atténuantes, M^e Lachaud combat la sévérité des conclusions prises par le ministère public, et implore de l'indulgence du jury le bénéfice de cette atténuation.

M. l'avocat-général Saillard et M^e Nibelle répliquent, et M. le président fait le résumé des débats.

A quatre heures vingt-cinq minutes le jury quitte l'audience. Un quart-d'heure après, un coup de sonnette annonce que le sort de l'accusé est fixé.

L'audience est reprise et le chef du jury donne lecture du verdict.

La question d'homicide volontaire est résolue affirmativement ; la question de préméditation est aussi résolue contre l'accusé ; mais le jury lui a accordé des circonstan-

ces atténuantes.

L'accusé est introduit et il lui est donné connaissance de ce verdict par l'intermédiaire de M. Rispaldizza, interprète.

La Cour le condamne aux travaux forcés à perpétuité. Cette condamnation lui est transmise par M. l'interprète. Navarro ne donne aucun signe qui trahisse une émotion, une préoccupation quelconque.

M. le président : M. Rispaldizza, la Cour me charge de vous remercier du concours éclairé que vous lui avez prêté.

M. Rispaldizza : Je dois aussi faire mes remerciements à la Cour pour la confiance dont elle a bien voulu m'honorer.

M. le président : Ce n'est pas la première fois que la Cour a fait appel à votre concours, et elle a toujours en à s'en louer.

Navarro se lève, et au moment où les gendarmes l'emmenent il est encore aussi impassible que pendant le cours des débats.

L'audience est levée et la session s'est terminée par le jugement de cette grave affaire.

PRISON MAZAS.

TROISIÈME RAPPORT DE LA COMMISSION. — LES SUICIDES.

Nous avons publié dans la Gazette des Tribunaux des 5 août 1850, 3 et 6 juillet 1852 les premiers rapports faits par la commission de surveillance instituée par M. le préfet de police près la prison cellulaire de Mazas. Nous publions aujourd'hui le troisième rapport qui est surtout relatif aux effets du régime cellulaire, quant au nombre des suicides :

Monsieur le préfet,

Nous avons eu l'honneur de vous présenter, il y a quelques semaines, un rapport sur les conditions dans lesquelles s'est opérée à notre examen la prison cellulaire de Mazas, depuis le mois de mai 1850 jusqu'au 31 mai 1852.

Vous avez bien voulu donner votre approbation à l'esprit dans lequel a été conçu et exécuté ce travail, aux précautions qui ont été prises pour s'y préserver de l'erreur ; vous avez paru vous associer à ses conclusions, qui sont de tout point favorables au système de l'emprisonnement individuel. Toutefois, il vous a semblé que, dans l'intérêt même de ces conclusions, il y avait lieu et devoir pour la Commission de revenir sur un des ordres de faits qui sont la base de son travail, et sur la question qui en découle : les faits et la question du suicide. Vous avez cru que le nombre de ces morts volontaires que vous avez depuis deux ans la prison Mazas était assez considérable, suivant l'expression même du rapport, pour nécessiter des explications plus étendues que celles dont elles sont l'objet. C'est sur ce point que vous avez demandé à la Commission une sorte de rapport supplémentaire qui satisfait votre sollicitude et vous donnât le moyen de calmer les appréhensions de M. le ministre de l'intérieur.

Nous avons, monsieur le préfet, obéi avec empressement à une invitation dont nous reconnaissons l'importance, et nous venons, sur cette question des suicides observés dans la prison Mazas, vous présenter des développements incontestablement utiles, peut-être nécessaires, mais qui ne contrediront en rien ni les conclusions générales de notre rapport, ni ce qui y est plus particulièrement à la question même du suicide.

Le fait qui a attiré votre attention, monsieur le préfet, est celui-ci :

En deux ans, sur une population flottante et totale de 12,342 détenus, il y a eu dans la prison Mazas 12 suicides, soit 1 suicide sur 1,030 détenus.

Nous avons dit que ce chiffre est considérable, et nous le disons encore ; mais il est loin d'être exorbitant, et nous montrerons qu'il ne serait anormal qu'autant qu'il se reproduirait dans toutes les années subséquentes.

Le moyen de savoir à quoi s'en tenir sur la signification et la valeur du chiffre des suicides de la prison Mazas, c'est de le comparer : 1^o au chiffre des suicides qui ont lieu en dehors des prisons, dans toute la France d'abord, ensuite, et surtout, dans le département de la Seine ; 2^o au chiffre des suicides observés dans les prisons, soit maisons d'emprisonnement collectif, soit maisons d'emprisonnement individuel.

Pour ce qui est des suicides constatés dans toute la France, rien de plus facile que d'en établir assez exactement le chiffre, dans ses rapports, bien entendu, avec celui de la population. On peut le prendre tout fait dans les auteurs qui se sont occupés sérieusement de ce point important de statistique. On peut l'établir soi-même d'après les matériaux que rassemblent et publient les administrations ministérielles de la justice et de l'intérieur.

En 1827, sur des données alors très incomplètes, M. Falbi établissait, pour la France, que le chiffre des suicides est de 1 sur 20,740 habitants (1). Plus tard, d'après des faits plus nombreux, M. Quételet portait ce nombre à 1 sur 18,000 habitants (2).

M. Guerry, dans un ouvrage considérable (3), qui est maintenant sous presse, et dont il a bien voulu nous donner communication, établit que, dans notre pays, il y a un suicide sur 13,700 habitants. Il avait avancé, et avec raison, dans un ouvrage antérieur (4), que les divers chiffres de suicides, admis jusqu'à ce jour, sont certainement au-dessous de la vérité, parce que l'administration ne peut connaître tous les cas de ce genre de mort.

Laissons donc là ces indications et cherchons à établir nous-mêmes, et d'une façon plus appropriée à l'objet de ce rapport, le chiffre des suicides, d'abord pour la totalité du pays.

Pour cela, il semblerait qu'il dût suffire de comparer la moyenne annuelle du nombre des suicides, constatés dans toute la France, durant quelques années, durant les années 1846, 1847, 1848, par exemple, moyenne annuelle qui, pour ces trois années réunies, est de 3,350, au chiffre de la population fourni par le recensement de 1846, lequel est, en nombres ronds, de 35,000,000 d'habitants. On trouverait ainsi que le chiffre des suicides est, pour toute la France, de 1 sur 10,447 habitants. Cette proportion est, comme on le voit, beaucoup plus forte que celle à laquelle on est arrivé jusqu'à présent ; mais telle que la voilà, elle n'est pas encore assez forte, ou plutôt elle n'est pas déterminée de manière à être comparée à la proportion des suicides de la prison Mazas. C'est ce qui résultera des deux considérations ou plutôt des deux faits suivants.

Premièrement, sur la population totale de la France, qui est de 35 millions d'individus, il y a 6 millions au moins de ces individus qui ne se suicident pas. Cesont tous, on peut dire tous, les enfants au-dessous de 40 ans. Ce fait est établi par les tableaux mêmes du compte général de l'administration de la justice criminelle. Pour pouvoir donc comparer la proportion des suicides de la prison Mazas à la proportion des suicides dans toute la France, il ne faut établir cette dernière que sur la partie de la population qui se suicide, c'est-à-dire sur 29 millions au plus, ce qui donnera un suicide sur 8,636 habitants.

Ce n'est pas tout. Nous voulons comparer le chiffre des suicides de la prison Mazas, prison d'hommes adultes, au chiffre des suicides dans toute la France. Nous le pouvons légitimement qu'en restreignant la comparaison à la partie masculine de la population : car il y a au moins quatre fois moins de suicides parmi les femmes que parmi les hommes. Nous passons ici sur des calculs, du reste bien simples à établir, et nous trouvons, en fin de compte, que le chiffre des suicides dans la population mâle de la France est annuellement de 1 sur 5,861 individus.

Comparé à ce chiffre, le chiffre des suicides dans la prison Mazas, lequel est de 1 sur 1,030, peut être encore regardé comme considérable. Il va perdre beaucoup de ce caractère, soumis à un terme plus légitime de comparaison.

La prison Mazas est dans Paris, chef-lieu du département de la Seine, qu'il constitue presque en totalité, et elle est peuplée

en totalité aussi d'individus nés dans ce département, dans cette ville, ou qui, y étant venus d'ailleurs, ont déjà, depuis plus ou moins longtemps, pris les mœurs et les habitudes au moins excessives de la population parisienne. Comparons donc, nous le devons, le nombre des suicides de la prison Mazas à celui des suicides du département de la Seine, et procédons à cette comparaison comme nous venons de le faire plus haut, quand il s'est agi de comparer le chiffre des suicides de cette prison à celui des suicides de toute la France.

La moyenne annuelle de tous les suicides constatés dans le département de la Seine, dans les années 1846, 1847, 1848, est de 568. De ces 568 suicides, les trois quarts, ou 426, doivent être attribués au sexe masculin.

D'autre part, la population totale du département de la Seine, calculée, comme l'a fait M. Guerry, d'après les recensements de 1836, 1841 et 1846, est de 1,222,142 individus.

Défalquons d'abord de ce total, ainsi que nous l'avons fait précédemment, la partie de la population qui ne se suicide pas, les enfants au-dessous de dix ans ; il nous restera, en nombres ronds, au plus 1,050,000 individus. Prenons la moitié, ou un peu plus, de ce nombre, pour le chiffre de la population mâle, soit 550,000 individus. Comparons ce chiffre à celui de 426, chiffre annuel des suicides mâles du département de la Seine ; nous arriverons, pour la population masculine de ce département, à la proportion de 1 suicide sur 1,291 habitants.

En présence de ce chiffre, le chiffre total des suicides de la prison Mazas, qui est annuellement de 1 sur 1,030 individus, ne paraît plus guère considérable, et, à coup sûr, il n'est pas anormal, pour une prison, s'entend. Car, dans une prison quelconque, par toutes sortes de causes, chagrins, regrets, remords, perversité, violence excessive du cœur et de l'esprit, quelquefois perversion malade de la raison, il doit y avoir plus de suicides que dans la société honnête et libre. La proportion, avant toute connaissance des faits, semblerait, sans trop d'exagération, pouvoir être portée au double. Or, telle n'est pourtant pas, à beaucoup près, la proportion atteinte par le chiffre des suicides observés dans la prison Mazas durant les années 1850 et 1851.

Ce pourrait être là, monsieur le préfet, une première réponse à la question qu'il implique la lettre que vous nous avez adressée : mais cette réponse ne saurait suffire. Nous devons et nous pouvons en faire une plus explicite et plus concluante.

Nous ne faisons pas encore remarquer qu'il ne s'agit, dans le chiffre des suicides de la prison Mazas, que de deux années et que ce n'est pas sur des faits recueillis dans un aussi court espace de temps qu'on établit un chiffre moyen. La statistique ne procède point ainsi.

Nous disons d'abord seulement ceci :

Des deux années durant lesquelles la prison Mazas a été soumise à notre surveillance et à notre examen, la première année ou plutôt la première période a donné, du 29 mai au 31 décembre 1850, 3 suicides sur une population totale de 4,493 détenus. — La seconde période a donné, du 1^{er} janvier 1851 au 31 mai 1852, 8 suicides, sur une population de 8,049 détenus.

Pour la première, c'est un suicide sur 1,500 détenus. Ce chiffre, nous le savons maintenant, n'est ni considérable, ni anormal. Ce n'est pas même le chiffre des suicides dans la partie adulte et mâle de la population libre au milieu de laquelle et par laquelle se renouvelle la population de la prison Mazas, chiffre qui est, nous l'avons vu, de 1 sur 1,291 habitants.

Nous ajoutons que ce chiffre des suicides de la prison Mazas durant la première année, du mois de mai au 31 décembre 1850, est à peu près égal au chiffre des suicides dans les prisons ordinaires, prisons d'incarcération collective, prisons d'incarcération individuelle ou cellulaire.

Dans une prison considérable de Paris, pour prendre un exemple, prison dont le rapporteur a été pendant dix-huit ans le médecin, la prison du dépôt des condamnés, il y a eu, en six ans, de 1838 à 1843, sur une population de 7,697 détenus, 5 suicides, c'est-à-dire 1 suicide sur 1,539 détenus.

Vous le voyez, monsieur le préfet, il n'y a réellement pas à s'occuper du nombre des suicides de la prison Mazas durant l'année 1850. Ce nombre est ce qu'il devait être, moindre même qu'il n'aurait pu l'être ; et, si dans l'année 1851 il n'eût fait, ou à peu près, que se reproduire, il n'y aurait pas à s'en préoccuper davantage. Notre premier rapport n'aurait pas eu à appeler votre attention sur le chiffre total des deux années, et peut-être que dans votre sollicitude, vous n'essiez pas sur ce devoir nous demander le rapport supplémentaire que nous avons l'honneur de vous présenter ici.

C'est donc, en définitive, le chiffre de 8 suicides sur un total de 8,049 détenus, particulier à l'année 1851, et aux premiers mois de l'année 1852, qui fait le sujet de ce rapport ; c'est sur ce chiffre que nous allons vous donner les explications que vous nous demandez dans votre lettre.

8 suicides sur un total de 8,049 détenus, cela fait, pour cette année 1851, 1 suicide sur 1,006 détenus.

C'est un chiffre considérable, nous le répétons ; mais il ne restera tel qu'à la condition de devenir normal, de ne pas demeurer exceptionnel, c'est-à-dire de se répéter durant un certain nombre d'années. Or, déjà il est exceptionnel relativement à l'année qui précède, l'année 1850, exceptionnel de moitié. Qui nous dit qu'il ne sera pas exceptionnel relativement à l'année, aux années qui vont suivre ? Personne ne pourrait répondre avec certitude à cette question, ni nous, ni d'autres. Jusqu'à nouvel ordre donc, et jusqu'à plus ample informé, le chiffre des suicides de la prison Mazas, dans l'année 1851, doit être traité par nous comme un chiffre exceptionnel, ou, si l'on veut, comme particulier à cette année 1851. C'est à ce titre que nous le devons comparer à un certain nombre de chiffres de suicides dans les autres maisons d'emprisonnement, soit collectif, soit individuel.

Dans une prison que nous avons citée, la Prison du Dépôt des condamnés, nous trouvons que, durant l'année 1838, sur un total de 4550 détenus, il y a eu 2 suicides, ce qui fait 1 suicide sur 775 détenus. Dans la même prison et dans l'année 1848, sur une population totale de 4544 détenus, il y a eu 2 suicides, soit un suicide sur 770 détenus. Ces deux proportions sont, comme on le voit, notablement plus fortes que celle des suicides dans la prison Mazas pour l'année 1851.

Dans la prison de l'ancienne Force, remplacée par la prison Mazas actuelle, il y a eu, en 1843, 3 suicides sur une population totale de 3,632 détenus ; ce qui donne 1 suicide sur 1,210 détenus ; proportion qui ne s'éloigne pas beaucoup de celle des suicides dans la prison Mazas durant l'année 1851.

Il résulte de ces rapprochements, que nous aurions pu multiplier, que le chiffre des suicides de la prison Mazas en 1851, n'est pas plus, est même moins considérable qu'un certain nombre de chiffres annuels de suicides observés dans d'autres prisons.

Ce chiffre se reproduira-t-il dans les années subséquentes, ou sera-t-il remplacé par le chiffre de l'année 1850, ou même par un chiffre inférieur à ce dernier ? Nous l'avons dit, personne ne peut rien en affirmer à l'avance. Nous avons lieu, toutefois, d'espérer que c'est la dernière supposition qui se réalisera.

Il n'est pas, quoi qu'on en ait dit, dans la nature de l'emprisonnement individuel de donner lieu à un nombre de suicides plus grand que celui qui se remarque dans l'emprisonnement collectif. Le raisonnement le démontrerait ; mais cela est, ici surtout, bien mieux prouvé par les faits, ainsi que nous croyons utile de le rappeler en deux mots.

En Amérique, dans la célèbre prison pénitentiaire de Cherry-Hill, ou de Philadelphie, de 1829 à 1843, c'est-à-dire pendant seize ans, 2 faits de suicide seulement ont été signalés.

Dans la maison centrale de Clairvaux, on a constaté, en 1845, sur une population moyenne de 2,168 détenus, 3 suicides, soit 1 suicide sur 724 détenus. Dans la même prison, en 1851, sur une population moyenne de 2,031 détenus, on a observé 2 suicides, soit 1 suicide sur 1,025 détenus.

En Angleterre, dans la prison cellulaire de Pentonville, dans une période de 8 ans, de 1843 à 1850, et sur un total de plus de 6,000 détenus et une population journalière moyenne de 450 à 500 détenus, il y a eu trois suicides ; chiffre dont nous n'avons pas besoin de faire remarquer la faiblesse. Le dernier de ces suicides a eu lieu en 1850, sur un total de 1223 détenus, dont 777 étaient entrés dans l'année.

En France, pour toutes les prisons cellulaires que nous avons citées, l'auteur de ce rapport, dans trois voyages successifs, de 1844 à 1848, et d'après les notes qu'il a recueillies dans la prison de Remiremont, et à été observé sur un condamnés qui y était arrivé le jour même, et devait la quitter le lendemain. Depuis lors, tous les documents qu'a recueillis sur ce point l'administration de l'intérieur témoignent de la même innocuité du système.

Mais fut-il vrai, et cela ne l'est pas, que l'emprisonnement

individuel, par cela seul qu'il rendrait la surveillance un peu plus difficile, donnerait lieu à un nombre un peu plus grand de suicides que l'emprisonnement collectif ordinaire, il n'y aurait rien à en conclure en faveur de cette dernière sorte d'emprisonnement ; car l'emprisonnement collectif ordinaire est un peu plus sûr que l'emprisonnement collectif de nuit, ou le remplacement par l'emprisonnement collectif de détenus en ces matières, c'est-à-dire parmi ceux qui connaissent les abominations de l'emprisonnement collectif de nuit, ou du sommeil individuel de nuit suiffit, et au-delà, à la réalisation de toutes les idées de suicide.

Si le chiffre des suicides de la prison Mazas, pris, soit dans l'ensemble des deux années, soit et surtout dans l'année 1851, chiffres exceptionnels de l'année 1851, analogue à beaucoup de choses ; s'il en est ainsi, disons-nous, quelles pourraient être, durant ces deux années, les causes de cette exception ? C'est la dernière question, monsieur le préfet, que cette exécution de intentions de votre lettre.

Nous aimerions presque autant, nous l'avons vu, n'avoir pas à y répondre, afin de n'avoir à mêler aucune conjecture aux faits contenus dans ce rapport. Toutefois, puisque nous y sommes tenus, nous en hasarderons sur ce point une ou deux, quelques indications utiles.

D'abord, la prison Mazas, qui est son début, est une prison préventive, et à ce titre, ou plutôt sous ces deux rapports, le fait à organiser. Et pourtant, au point de vue de l'ennui qui peut amener le suicide, comme à bien d'autres points de vue, il n'y a plus d'emprisonnement possible, soit collectif, soit individuel, soit préventif, soit pénal, sans le travail, un travail permanent. Vous savez cela comme nous, monsieur le préfet, et nous sommes bien persuadés que vous ferez tous vos efforts pour éloigner de la prison Mazas l'oisiveté, qui est une première cause de suicide.

En second lieu, la prison Mazas comprend douze cents cellules, nombre double au moins de celui qu'en contiennent presque toutes les autres prisons cellulaires connues. Nous ne pouvons pas ne pas le dire, ce chiffre est bien considérable. On conçoit qu'au début surtout de la mise en activité d'une aussi vaste maison, la surveillance, comme le travail, y soit plus difficile à établir ; qu'elle y soit non pas moins active, mais plus divisée et plus incertaine, et que par suite deux ou trois cas de suicides se produisent, qui ne seraient pas produits sous une plus étroite surveillance. Et quand nous disons surveillance, nous ne rendons pas toute notre pensée. Dans l'emprisonnement cellulaire surtout, les détenus n'ont pas seulement besoin d'être surveillés, ils ont encore plus besoin d'être soutenus et ramenés au bien. Ils ont besoin de recevoir largement les préceptes, nouveaux pour eux, d'une éducation qui leur a manqué, les prescriptions de la morale, les divins enseignements de la religion. Ils ont besoin de tout cela, d'abord au point de vue général de leur amélioration morale, nous voudrions pouvoir dire de leur régénération ; ensuite, aussi, au point de vue particulier des sentiments violents ou tristes qui, nés d'une réclusion étroite, peuvent engendrer le suicide, et que toute cette sollicitude a pour but de prévenir.

Or, on comprend que ces soins d'une éducation nouvelle, ces enseignements de la morale et de la religion, ces visites même de simples gardiens, destinées à prévenir l'ennui, tout en multipliant la surveillance, soient difficiles à donner à un personnel de détenus aussi nombreux que celui de la prison Mazas. Nous disons difficiles, monsieur le préfet, nous ne disons pas impossibles ; et, pour lever la difficulté, il s'agit de multiplier ou d'accroître, autant que l'exigeront les besoins de ce service de communications administratives et autres, d'exhortations morales et religieuses, le nombre et la qualité des agents de toute sorte et de tout degré auxquels ils sont dévoués. Nous nous en référons à cet égard, monsieur le préfet, à notre premier rapport, et en particulier à ce que nous y avons eu l'honneur de vous dire du bien qu'à déjà fait à ce sujet le zèle de MM. les aumôniers de la prison.

Nous résumons, monsieur le préfet, les faits et les observations que nous avons cru devoir alléguer en réponse à l'invitation que vous nous avez faite l'honneur de nous adresser relativement aux suicides observés depuis deux ans dans la prison Mazas.

Ce n'est véritablement que pour une année, l'année 1851, que ce chiffre peut être regardé comme considérable. Mais il perd beaucoup de ce caractère ou de cette apparence lorsqu'après l'avoir comparé au chiffre annuel des suicides dans le département de la Seine, et dans la ville de Paris, on le compare aux chiffres des suicides particuliers à telles ou telles années dans les autres prisons, soit les prisons cellulaires, soit et surtout les prisons ordinaires. En lui-même, ce chiffre n'a donc rien de tel qu'il puisse arguer contre le système de l'emprisonnement individuel, considéré d'une manière générale.

D'un autre côté, pour savoir s'il y a lieu à s'en faire une arme contre ce système, tel qu'il est pratiqué dans la maison d'arrêt de Mazas en particulier, il faut s'en remettre à ce qui aura lieu, en fait de suicides, dans les années qui vont suivre, tout en apportant au régime qui est suivi dans cette prison les améliorations dont il est susceptible, et que nous avons signalées, soit dans ce rapport, soit dans le précédent.

La recherche du nombre et des causes de ces morts volontaires sera, monsieur le préfet, un des principaux objets de l'examen ultérieur de la prison Mazas, dont vous avez bien voulu nous charger.

Recevez, monsieur le préfet, etc.
Le président : THIERRY.
Le rapporteur : LÉLUT.

Les membres de la commission :
MOREAU, membre du conseil général de la Seine, conseiller à la Cour de cassation ; LÉLUT, député, médecin à l'hospice de la Salpêtrière, membre du conseil de salubrité et de l'Institut ; REGNAULT, professeur de physique au collège de France, membre de l'Institut ; BÉGIN, docteur en médecine, président du conseil de salubrité des armées, membre du conseil de salubrité ; GERARD, médecin de l'Hôtel-Dieu, membre du conseil de salubrité ; BOUTRON, chimiste, membre du conseil de salubrité ; BRUZARD, architecte de la préfecture de police ; JACQUEMIN, médecin de la maison Mazas ; PAULARD DE VILLENEUVE, avocat ; BESCHET DE SAINOIS, inspecteur général des prisons de la Seine.

CHRONIQUE

PARIS, 15 OCTOBRE.

M. le colonel d'artillerie Branhauban avait confié au chemin de fer de Strasbourg trois chevaux qu'il faisait venir de Commercy à Paris. A l'arrivée du train à Paris, l'un de ces chevaux était mort ; il avait rompu la barre du boxe en wagon-écurie et s'était brisé la tête. M. le colonel Branhauban a assigné la compagnie du chemin de fer de Strasbourg en paiement d'une somme de 2,500 francs pour prix du cheval mort.

La compagnie du chemin de fer répondait à cette demande qu'elle avait pris les plus grandes précautions, que le système de ses boxes était dans les meilleures conditions ; que le domestique du colonel avait assisté au départ et avait été témoin des précautions prises, et que le cheval s'était tué, ce ne pouvait être que par suite de l'indocilité ou d'un vice quelconque de l'animal.

Le Tribunal, présidé par M. Lucy-Sédillot, après avoir entendu M^e Victor Dillais, agréé de M. le colonel Branhauban, et M^e Gustave Rey, agréé du chemin de fer de Strasbourg, a condamné la compagnie du chemin de fer à payer au colonel la somme de 1,500 fr. à laquelle il a évalué le prix du cheval mort, attendu que la compagnie n'apportait aucune preuve de l'indocilité ou d'un vice quelconque du cheval, et que le Tribunal n'avait pas à examiner le mérite des divers systèmes employés par la compagnie pour le transport des chevaux.

— La collecte de MM. les jurés de la première quinzaine de ce mois s'est élevée à la somme de 313 francs,

laquelle a été attribuée, savoir : 52 fr. 50 c. à la colonie de Metray; pareille somme de 52 fr. 50 c. à la société de Saint-François-Régis; et le surplus a été réparti par portions égales de 52 francs entre les quatre sociétés de bienfaisance ci-après : maison d'asile des prévenus acquittés; établissement de Saint-Nicolas (garçons), rue de Valenciennes; Société des amis de l'enfance (garçons), et Société des jeunes économes (femmes).

Joseph Fleury, forgeron, jeune soldat retardataire du département de la Seine-Inférieure, a été arrêté à Paris comme prévenu d'insoumission à la loi sur le recrutement. Ce jeune homme, originaire de Gravelle, avait imité, d'accord avec ses parents, un moyen fort ingénieux pour se soustraire à l'obligation du service militaire. A l'époque de la révolution de février, une lettre portant le timbre de la poste de Paris, écrite par un obligé ami, vint annoncer à la mère de Fleury, domiciliée alors à Gravelle, que Joseph, son malheureux fils, avait été tué en combattant dans les rues de Paris. Cette nouvelle se répandit promptement dans la commune, et parvint, par la clameur publique, à la connaissance du maire, qui eut le soin, par forme de renseignement, de mentionner ce décès sur les registres de l'état civil.

Ce qui avait été prévu par la famille Fleury ne tarda pas à se réaliser. Un ordre de route, délivré au nom du ministre de la guerre qui appelait Joseph Fleury à l'activité, fut expédié par le préfet de la Seine-Inférieure au maire de Gravelle pour le notifier au jeune soldat. Le maire le renvoya à l'autorité supérieure avec cette mention : « Absent, il a été tué dans les journées de février à Paris. » Mais le commandant du recrutement trouvant ce document insuffisant, signala le jeune soldat comme insoumis, sauf la preuve légale du décès faite par qui de droit.

Les choses en restèrent là, et sous le mérite de ce singulier stratagème, Joseph Fleury a continué paisiblement à exercer son état. Mais, dernièrement, Fleury ayant voulu contracter mariage, fut obligé de réclamer de la mairie de Gravelle les actes de son état civil. Grande fut la surprise de l'officier municipal de voir cette résurrection inattendue de l'un de ses administrés. Il en informa de suite le commandant du recrutement qui, sans attendre le moindre délai, expédia à la gendarmerie l'ordre de mettre ce jeune homme en arrestation pour être traduit devant le Conseil de guerre. Tandis que Fleury songeait à ses préparatifs de mariage, la gendarmerie vint exécuter le mandat d'arrêt, et l'emmena à la prison militaire où il fut écroué.

En présence de ces faits reconnus constants, M. le capitaine Voirin, commissaire du Gouvernement, a demandé aux juges d'être sévères envers l'inventeur d'une telle ruse.

Le Conseil, qui ordinairement ne prononce qu'une détention de vingt-quatre heures, a condamné Joseph Fleury à la peine de trois mois d'emprisonnement.

Par un ordre du jour de M. le général commandant en chef la 1^{re} division militaire, M. Balmossière, chef de bataillon au 19^e régiment de ligne, a été nommé juge près le 2^e Conseil de guerre permanent, en remplacement de M. Baudesson de Richebourg, chef de bataillon au 19^e régiment d'infanterie légère.

Des vols fréquents étaient commis depuis quelque

temps au préjudice des marchands du Palais-Royal et des environs, qui exposent à leur étalage extérieur des objets d'un petit volume, et cependant d'une certaine valeur, sans que jamais, malgré une surveillance vigilante, on put surprendre les auteurs de ces larcins. La police, à laquelle de nombreuses plaintes avaient été portées, vint enfin de mettre la main sur la bande de petits voleurs auxquels ils doivent être attribués.

Nous disons petits voleurs, et c'est bien en effet le mot, car, sur neuf qui ont été arrêtés, trois ou quatre seulement ont plus de dix ans, et le chef seul, qui refuse de faire connaître le nom de ses parents, et que les autres n'appellent que Georges, est seul âgé de dix-huit ans. Ce précoce voleur, qui avait organisé en bande les enfants qu'il initiait au vol et qu'il dominait par la terreur, se chargeait d'écouler le produit des soustractions qu'il faisait commettre. A cet effet, il s'était procuré une boîte fermante, à compartiments, dans laquelle il renfermait les marchandises volées, qu'il allait ensuite offrir en vente dans les hôtels garnis du quartier.

Cette bande de Cartouches et de Mandrins en miniature a été envoyée au dépôt de la préfecture de police.

Un jeune homme de vingt ans, Georges B..., originaire du Dauphiné, était entré en service, il y a quelques mois, en qualité de garçon dans un café de la rue Mazarine. Depuis lors il paraissait en proie à une profonde tristesse, et la nostalgie dont il était affecté finit par prendre un caractère assez grave pour déterminer une maladie qui le contraignit à garder le lit. Dans la matinée d'hier, ce malheureux, que l'on avait laissé momentanément seul dans la chambre, s'empara d'un rasoir, et, dans un accès sans doute de fièvre chaude, se fit une profonde entaille au-dessus de l'épigastre. Transporté à l'hospice de la Charité par les soins du commissaire de police, il n'a pas tardé à y expirer.

DÉPARTEMENTS.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — On lit dans la Gazette du Midi : « Ce matin, au fort Saint-Nicolas, on a fait l'essai de la machine infernale saisie au chemin de la Madeleine quelques jours avant l'arrivée du président à Marseille. Le commandant du fort, M. le procureur de la République et plusieurs officiers assistaient à cet essai. On a chargé successivement les divers canons qui composaient l'appareil destructeur. Quelques-uns des tubes de carton chargés avec 7 grammes de poudre ont fait explosion; ceux qui restaient chargés à 5 grammes ont logé une balle dans une planche placée assez loin; chargés à 3 grammes, ils n'ont fait pénétrer la balle qu'à trois-quarts dans la même planche. On a ramassé des projectiles écartés par la décharge à trente pas environ de la machine. Quant aux tromblons, on en a fait partir un seul qui a logé 54 projectiles dans le but visé, et cela dans un rayon fort étroit. Ces essais ont eu lieu sur le pont-levis situé du côté de l'anse des Catalans. »

Vosges (Nancy), 14 octobre. — Un événement qui eut pu avoir les suites les plus graves est arrivé ce matin à l'école que dirige M. Gardeur, dans le bâtiment de la Halle-au-Blé.

Au moment où les enfants, au nombre d'environ cinquante, étaient réunis pour commencer leurs exercices, le

plafond de la salle s'effondra, par suite de la rupture des poutres, et les débris inondèrent le local. Heureusement les enfants eurent le temps de se jeter à droite et à gauche du côté des murs. Quelques-uns se blottirent sous les bancs; deux ou trois sautèrent même dans la halle par une fenêtre. Enfin, ils furent quittes pour la peur, et à part deux ou trois contusions sans gravité, aucun accident sérieux n'est à déplorer; mais ce n'est pas sans frémir qu'on pense à ce qui eut pu arriver dans une telle circonstance. On attribue la rupture des poutres à leur trop grande faiblesse et à la surcharge qu'elles étaient obligées de supporter par suite de l'entassement d'une quantité considérable de bois dans le grenier situé au-dessus de l'école.

Bourse de Paris du 13 Octobre 1852.

Table with columns: AU COMPTANT, FONDS DE LA VILLE, ETC., Cours, Plus haut, Plus bas, Dern. cours. Includes entries for 3 0/0, 4 1/2 0/0, Act. de la Banque, etc.

Table with columns: CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET, Cours, Plus haut, Plus bas, Dern. cours. Includes entries for Saint-Germain, Versailles, Paris à Orléans, etc.

DOCKS LOUIS-NAPOLÉON.

MM. Cusin Legendre et C^o, ont l'honneur d'informer MM. les souscripteurs, admis dans la répartition des actions, qu'en raison des deux jours de fête, les versements seront reçus jusqu'au mercredi 20 courant, à sept heures du soir.

La librairie encyclopédique de Roret continue régulièrement la publication des recueils périodiques suivants : le Technologiste, ou Archives des progrès de l'industrie française et étrangère, rédigé par MM. Malepeyre et Vasserot; l'Agriculteur praticien, revue d'agriculture, de jardinage, d'économie rurale et domestique, sous la direction de MM. Bossin, Heuzé, Malepeyre, etc. Treize années de chacun de ses journaux, maintenant terminées, donneront à leurs abonnés une haute opinion de ces publications destinées aux plus brillants succès,

puisqu'elles les tiendront au courant de toutes les découvertes les plus récentes. L'Almanach encyclopédique propagera dans la multitude d'excellents exemples.

La collection des Manuels Roret, dont on connaît aujourd'hui l'importance, la réputation et l'étendue, s'enrichit de nouveaux ouvrages qui la rendent de plus en plus complète. Envisagée dans son ensemble, c'est la publication la plus vaste et la plus curieuse qu'on ait publiée sur les sciences et les arts, et, considérée dans les traités particuliers dans lesquels on peut la fractionner, c'est une bibliothèque où chacune de ses parties s'améliore, et est tenue au courant de progrès par des réimpressions qui se succèdent rapidement. On sait le mode adopté par l'éditeur pour ces traités : c'est de s'adresser toujours à des hommes spéciaux, et de leur recommander une rédaction embrassant dans un style simple et concis toutes les parties des sciences ou arts qu'ils traitent, afin que leur œuvre soit accessible à toutes les classes de la société. Voilà tout le secret du rare succès de l'Encyclopédie Roret.

L'un des ouvrages remarquables qui aient paru dans la première moitié de ce siècle est assurément la nouvelle édition du Traité des arbres fruitiers, de Duhamel, considérablement étendue et augmentée par MM. de Mirbel, Loiseleur-Deslongchamps, etc., qui se compose de deux volumes in-folio ornés de 145 planches, où sont décrits tous les fruits cultivés dans les jardins et les vergers.

Cet ouvrage est extrait du Nouveau Traité des arbres et arbustes que l'on cultive en pleine terre, véritable monument élevé à la science, et qui, dans sept volumes in-folio et 500 planches, renferme la description et la figure de tous les arbres et arbustes de nos forêts, de nos jardins, de nos cultures, etc. La librairie Roret, dans l'intérêt des forestiers, des propriétaires et des amateurs, a beaucoup réduit de ces belles publications.

Le Cours complet d'Agriculture de M. Déterville est un ouvrage dont la réputation est faite depuis longtemps. Ce consciencieux recueil est l'œuvre de la section d'agriculture de l'Institut, à laquelle se sont réunies toutes les célébrités de la France. Pour s'en assurer, il ne s'agit que de jeter les yeux sur les noms de MM. Thouin, Tessier, Huzard, Sylvestre, Bosc, Yvart, Chaptal, Lacroix, de Candolle, placés au bas de tous les articles.

Buffon, comme on sait, n'a décrit dans ses admirables ouvrages que les mammifères et les oiseaux; il a laissé à ses successeurs une tâche immense qu'il s'agissait de remplir pour compléter l'histoire de toute la nature brute et animée. C'est ce vaste travail qui a été entrepris sous le titre de Suites à Buffon, par le libraire Roret, avec l'assistance des professeurs du Muséum d'histoire naturelle de Paris, et de naturalistes français et étrangers du plus grand mérite. Une semblable publication, dans un pays où l'on a tant de fois réimprimé les œuvres de Buffon, dont elle forme la continuation et le complément nécessaire, a déjà eu un succès remarquable que devait lui assurer le rang éminent des savants qui y ont contribué et ont cherché à en faire un monument durable.

Le Cordon bleu, nouvelle Cuisinière bourgeoise, rédigé par M^{lle} Marguerite, nouvelle édition, augmentée de nouveaux menus appropriés aux diverses saisons de l'année, d'un ordre pour les services, de l'art de découper et de servir à table, d'un traité sur les vins et les soies à donner à la cave, d'instructions sur les huîtres, les truffes, les melons, les champignons, des moyens pour reconnaître les falsifications et altérations les plus fréquentes, d'un vocabulaire complet des termes et ustensiles en usage pour la cuisine, l'office, la cave, etc., obtient le plus brillant succès.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Mathurins, 18.

Ventes immobilières. CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES. RENTE PERPÉTUELLE. Adjudication par suite de décès, en l'étude et par le ministère de M^e DUCLOUX, notaire à Paris, rue de Choiseul, 16, le jeudi 23 octobre 1852, à midi.

2^e Et à M. Maugham, sollicitor près la Haute-Cour de Chancellerie en Angleterre, demeurant à Paris, rue Royale-Saint-Honoré, 12. (7093) A CEDER de suite, dans l'arrondissement d'Orléans, une étude de notaire, susceptible d'une grande augmentation. S'adresser à M. Avenel, rue de Seine-Saint-Germain, 69. (Affr.) (7288)

NOUVEAUX PERFECTIONNEMENTS extraordinaires. Plus de secrets en daguerrétypie et en photographie; Réusite certaine. — 1 v. sur collodion, 3 fr. — 1 vol. sur photog., papier, verre, albumine, 6 fr. 75 c. — 1 vol. sur plaqué, composition du chloro-bromure de chaux, colorage des épreuves, 4 fr. 50 c. — L'ancien ouvrage sur plaqué, suivi du magnétisme, 3 fr. 75 c. — Changement de domicile de M. Legros. Vastes ateliers de portraits, coloris naturel; prix de 2 à 5 fr. Enseigne cet art en 4 heures. Palais-Royal, galerie de Valois, 116, Paris.

Draps pour DAMES, spécial., 333, r. St-Mar tin, maison Dunois jeune (7297)

AVIS. Les Annonces, Réclames industrielles ou autres, sont reçues au Bureau du Journal.

LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET, RUE HAUTEFEUILLE, 12, A PARIS. COLLECTION DES MANUELS-RORET, FORMANT UNE Encyclopédie des Sciences et des Arts. Format in-18, PAR UNE RÉUNION DE SAVANTS ET DE PRATICIENS, Messieurs Amoros, Arsene, Barthélemy, Beauvallet, de Bayay, Biot, Biret, Biston, Boisduval, Boitard, Bose, Bouteau, Boyard, Boyer de Fonscolombe, Cahen, Chassier, Chevrier, Choron, Constantin, de Gaffier, de Lafage, de l'Épinois, d'Orbigny, de Pareto, de Siebold, de Saint-Victor, de Valcourt, Paulin Desormeau, Jules Desportes, Dubois, Dujardin, Dupuis, Delcourt, Francœur, Giquel, Guilloud, Hamel, Hervé, Huot, Javvier, Julia Fontenelle, Julien, Knecht, Lacroix, Lacroix, Lagarde, Landrin, Lannay, Lecornu, Sébastien Lenormand, Lesson, Loriot, Mangier, Malepeyre, Marcel de Serres, Matter, Miné, Muller, Nicard, Noël, M^{me} Pariset, Paulin, Jules Pautel, Pedroni, Rang, Rendu, Richard, Riffault, Roussel, Schmit, Scribo, Spring, Stannius, Tarbé, Terquem, Thiébaud de Bernand, Thillay, Toussaint, Trémery, Truy, Valerio, Vasserot, Vanquelin, Verdier, Vergnaud, Yvart, etc., etc.

MANUEL d'Arpentage supplémentaire. 1 vol. avec figures. 2 fr. 50 — Art militaire. 1 vol. avec figures. 3 fr. — Artificier, Poudrier et Salpêtrier. 4 vol. orné de planches. 3 fr. 50 — Assollements, Jachères et Succession de cultures, par M. Yvart. 3 vol. 10 fr. 50 — Astronomie. 1 vol. orné de planches. 2 fr. 50 — Astronomie amusante, 1 vol., fig. 2 fr. 50 — Banquier, Agent de change et Courtier. 1 vol. 2 fr. 50 — Barème complet des poids et mesures. 1 v. 3 fr. — Bibliothèque. 4 vol. orné de fig. 3 fr. — Bijoutier, Joaillier, Orfèvre, Graveur sur métaux et Changeur. 2 vol. 7 fr. — Biographie, ou Dictionnaire historique des grands hommes. 2 vol. 6 fr. — Blanchiment et blanchissage, Nettoyage et dégraissage des fil, lin, coton, laine, soie, etc. 2 vol. ornés de planches. 5 fr. — Blason (Science héraldique). 1 vol. orné de planches. 3 fr. 50 — Bois (Marchand de) et de charbon. 1 vol. avec figures. 3 fr. — Bois (Manuel-Tarif métrique pour la conversion et la réduction des). 4 vol. 2 fr. 50 — Bonnetier et fabricant de bas. 1 vol. avec figures. 3 fr. — Botanique, partie élémentaire, par M. Boitard. 1 vol., avec planches. 3 fr. 50 — Botanique (Atlas de), pour la partie élémentaire, renfermant 36 planches. 6 fr. — Botanique, 2^e partie, Flore française, par M. Boisduval. 3 gros vol. 10 fr. 50 — Botanique (Atlas de), composé de 120 planches représentant la plupart des plantes décrites dans l'ouvrage ci-dessus. Prix, figures noires. 48 fr. — Figures coloriées. 36 fr. — Bottier et Cordonnier. 1 vol. avec fig. 3 fr. — Bougies stéariques (acides gras). 1 vol. 3 fr. — Boulanger, Négociant en grains, Meunier, Constructeur de moulins. 2 vol. avec fig. 3 fr. — Bourrel et Sellier. 1 vol. orné de fig. 3 fr. — Bouvier et Zophile (Art d'élever et de soigner les animaux domestiques). 4 vol. 2 fr. 50 — Brasseur, par Vergnaud. 4 vol. 2 fr. 50 — Brodeur, par M^{me} Celnart. 1 vol. avec un atlas de 40 planches. 7 fr. — Cadres (Fabricant de), passe-partout, châssis, encadrement, etc. 1 vol. 4 fr. 50 — Calendrier (Théorie du). 1 vol. 3 fr. — Calligraphie. 1 vol. avec atlas. 3 fr. — Ganotier (orné de gravures sur bois). 1 fr. 75 — Cartes géographiques (Construction et dessin des). 1 vol. orné de planches. 2 fr. 50 — Cartonier, Cartier et Fabricant de cartonnage. 1 vol. orné de figures. 3 fr. — Chamoiseur, Pelletier-Fourreur, Maroquinier, Mégissier et parcheminier. 1 vol. orné de planches. 3 fr. — Chandelier, Crier et Fabricant de cire à chandeler. 1 gros vol. orné de pl. 3 fr. 50 — Chapeaux (Fabricant de). 1 vol. orné de pl. 3 fr. — Charcutier. 1 vol. avec figures. 2 fr. 50 — Charpentier. 1 vol. orné de 13 pl. 3 fr. 50 — Charron et Carrossier. 2 vol. ornés de pl. 6 fr. — Chasselas, sa culture à Fontainebleau. 1 vol. avec figures. 4 fr. 75 — Chasseur. 1 vol. avec fig. et musique. 3 fr. — Chasseur-Taupier. 1 vol. 90 c. — Chaudronnier. 1 vol. avec fig. 2 fr. 50

MANUEL du Chaufournier. 4 vol. avec fig. 3 fr. — Chemins de fer. 1 vol. orné de fig. 3 fr. — Chimie agricole. 1 vol. orné de fig. 3 fr. 50 — Chimie amusante. 1 vol. orné de fig. 3 fr. — Chimie inorganique et organique. 1 gros vol. orné de fig. 3 fr. 50 — Chimiques (Fabricants de produits). 3 vol. ornés de planches. 10 fr. 50 — Cidre et Poiré (Fabricant de). 1 vol. avec figures. 2 fr. 50 — Coiffeur. 1 joli vol. orné de fig. 2 fr. 50 — Coloriste. 1 vol. 2 fr. 50 — Compagnie (Bonne) ou Guide de la politesse, par M^{me} Celnart. 4 vol. 2 fr. 50 — Constructeur en général et agents-voyer, par M. Lagarde. 1 vol. 3 fr. — Constructions rustiques. 1 vol. avec fig. 3 fr. — Contre-poisons. 1 vol. 2 fr. 50 — Contributions directes. 1 vol. 2 fr. 50 — Cordier. 1 vol. orné de fig. 2 fr. 50 — Correspondance commerciale. 1 vol. 2 fr. 50 — Couleurs (Fabricant de) et vernis. 1 vol. 3 fr. — Coupe des pierres. 1 vol. avec atlas. 5 fr. — Coutelier. 1 vol. 3 fr. 50 — Crustacés (histoire naturelle des) ornés de planches. 6 fr. — Atlas pour les crustacés. 18 planches. 3 fr. — Figures coloriées. 6 fr. — Cuisinier et Cuisinière, par M. Cardelli. 1 gros vol. de 472 pages, orné de fig. 2 fr. 50 — Cultivateur forestier. 2 vol. 3 fr. — Cultivateur français. 2 vol. ornés de fig. 3 fr. — Daguerrotypie. Voyez Photographie. — Dames, ou l'Art de l'Élégance. 1 vol. 3 fr. — Danse. 1 gros vol. orné de planches. 3 fr. 50 — Décorateur-Ornementiste, du graveur et du peintre en lettres. 1 vol. avec Atlas. 7 fr. — Demeures, ou Arts et métiers qui leur conviennent. 1 vol. orné de planches. 3 fr. — Dessinateur. 1 vol. avec atlas de 20 pl. 3 fr. 50 — Distillateur et Liqueuriste. 1 vol. de 315 pages orné de figures. 3 fr. 50 — Domestiques, ou l'Art de former les bons serviteurs. 1 vol. 2 fr. 50 — Dorure et argenture électro chimique. 1 vol. 1 fr. 75 — Draps (Fabricant de). 3 fr. 50 — Ecoles primaires, moyennes et normales. 1 vol. 2 fr. 50 — Economie domestique, par M^{me} Celnart. 1 vol. 2 fr. 50 — Economie politique, par M. J. Pautel. 1 vol. 2 fr. 50 — Electricité. 1 vol. 3 fr. — Electricité médicale. 3 fr. — Enregistrement et Timbre. 1 vol. 3 fr. 50 — Entomologie, par M. Boitard. 3 vol. 10 fr. 50 — Atlas d'entomologie, composé de 110 planches représentant les insectes décrits dans l'ouvrage ci-dessus. Figures noires. 17 fr. — Figures coloriées. 34 fr. — Entomologie élémentaire, par M. Boyer de Fonscolombe. 1 vol. 2 fr. 50 c. — Epistolaire (Style). 1 vol. 2 fr. 50 c. — D'Équitation à l'usage des deux sexes. 1 vol. orné de fig. 3 fr. — Escaliers en bois (construction des) et atlas. 3 fr. — Escrime. 1 vol. 3 fr. 50 — Essayeur. 1 vol. 3 fr. — Etat civil (Officier de l'). 1 vol., 2 fr. 50

MANUEL du Fabricant d'Étoffes imprimées et du Fabricant de papiers peints. 1 vol. 3 fr. — Fabricant de produits chimiques. (Voyez Chimie.) — Fabrication des drogues simples et composées. 2 fr. 50 — Ferblantier et Lampiste. 1 volume orné de figures. 3 fr. 50 — Fermier. 1 vol. 2 fr. 50 — Filateur. 1 vol. avec 8 planches. 3 fr. 50 — Fleuriste artificiel. 1 vol. orné de fig. 2 fr. 50 — Fleurs emblématiques. 1 vol. 3 fr. — Figures noires. 6 fr. — Figures coloriées. 5 fr. — Fondeur sur métaux. 2 vol. ornés d'un grand nombre de planches. 7 fr. — Forestier praticien, ou Guide des Gardes champêtres. 1 vol. 1 fr. 25 — Forges (Maître de). 2 vol. ornés de planches. 6 fr. — Galvanoplastie. 1 vol. orné de figures. 3 fr. 50 — Gants (Fabricant de). 1 vol. 3 fr. 50 — Garantie des matières d'or et d'argent. 1 vol. 4 fr. 75 — Gardes champêtres, forestiers et Garde-pêche. 1 vol. 2 fr. 50 — Garde-malades. 1 vol. 2 fr. 50 — Gardes nationaux de France. 1 vol. 1 fr. 25 — Gaz (Fabrication du). 1 vol. 3 fr. 50 — Géographie de la France. 1 vol. 2 fr. 50 — Géographie générale. 1 gros vol. orné de 70 cartes. 3 fr. 50 — Géographie physique. 1 vol. 3 fr. — Géologie, par MM. Huot et d'Orbigny. 1 vol. orné de planches. 3 fr. — Géométrie. 1 gros vol. 3 fr. 50 — Géométrique, ou l'art de tracer les cadrans. 1 vol. orné de figures. 3 fr. — Gourmand, ou l'art de faire les honneurs de sa table. 3 fr. — Graveur. 1 vol. orné de planches. 3 fr. — Grèce (Histoire de la). 1 vol. 3 fr. — Greffes (Monographie des), par Thouin. 1 vol. 2 fr. 50 — Gymnastique. 2 vol. et atlas. 10 fr. 50 — Habits de la campagne et Bonne-Fermière. 1 vol. 2 fr. 50 — Herboriste, Epicier-Droguiste, Grainier-Pâpionier et Horticulteur. 2 gros vol. 7 fr. — Histoire naturelle. 2 gros vol. 7 fr. — Atlas pour la botanique, composé de 120 planches. Figures noires. 18 fr. — Figures coloriées. 36 fr. — pour les mollusques, représentant les mollusques nus et les coquilles, 51 pl. Figures noires. 7 fr. — Figures coloriées. 14 fr. — pour les crustacés, 18 planches. Figures noires. 3 fr. — Figures coloriées. 6 fr. — pour les insectes, 110 planches. Figures noires. 17 fr. — Figures coloriées. 34 fr. — pour les mammifères, 80 planches. Figures noires. 24 fr. — Figures coloriées. 48 fr. — pour les minéraux, 40 planches. Figures noires. 6 fr. — Figures coloriées. 12 fr.

MANUEL de la Maîtrise de maison. 1 v. 2 fr. 50
 — Mammalogie. 1 gros vol. 3 fr. 50
 — Mammalogie (Atlas de), composé de 80 planches représentant la plupart des animaux décrits dans l'ouvrage ci-dessus. 12 fr. 50
 — Figures noires. 24 fr. 50
 — Figures coloriées. 24 fr. 50
 — Marine, grément, manœuvre du navire et de l'artillerie. 2 vol. ornés de figures. 5 fr. 50
 — Mathématiques. 1 gros vol. avec fig. 3 fr. 50
 — Mécanicien-Fontainier, Pompier et Plombier, 1 vol. orné de planches. 3 fr. 50
 — Mécanique élémentaire, par M. Terquem. 1 volume. 3 fr. 50
 — Mécanique appliquée à l'industrie. Première partie : Statique et hydrostatique. 1 vol. avec figures. 3 fr. 50
 — Deuxième partie : Hydraulique. 1 vol. avec figures. 3 fr. 50
 — Mécanique pratique. 1 vol. 2 fr. 50
 — Médecine et Chirurgie domestiques. 1 v. 3 fr. 50
 — Menuisier, Ebéniste et Layetier. 2 vol. avec planches. 6 fr. 50
 — Métaux (Travail des), fer et acier manufacturés. 2 vol. 6 fr. 50
 — Microscope (Observateur au), par M. Dojardin. 1 vol. avec atlas de 30 planches. 10 fr. 50
 — Militaire (De l'art), 1 vol. orné de fig. 3 fr. 50
 — Minéralogie, par Huet, 2 vol. ornés de fig. 6 fr. 50
 — Atlas de Minéralogie, composé de 50 planches représentant la plupart des minéraux décrits dans l'ouvrage ci-dessus. 12 fr. 50
 — Figures noires. 6 fr. 50
 — Figures coloriées. 12 fr. 50
 — Mines (Exploitations des), 1^{re} partie : Houille (ou charbon de terre). 1 vol. orné de figures. 3 fr. 50 c.
 — 2^e partie : Fer, Plomb, Cuivre, Etain, Argent, Or, Zinc, Diamant, etc. 1 vol. orné de fig. 3 fr. 50 c.
 — Miniature, Gouache, Lavis à la sépia et Aquarelle. 4 gros volumes ornés de planches. 3 fr. 50
 — Mollusques (Histoire naturelle des) et de leurs coquilles. 1 gr. vol. orné de planch. 3 fr. 50
 — Atlas pour les Mollusques, représentant les mollusques nus et les coquilles. 54 planches. 7 fr. 50
 — Figures coloriées. 14 fr. 50
 — Moraliste, ou Pensées et Maximes instructives pour tous les âges de la vie. 2 vol. 5 fr. 50
 — Mouture, ou l'Art de moudre en plâtre, carton, carton-pierre, carton-cuivre, ciré, plomb, argile, bois, écaïlle, corne, etc. 1 vol. orné de fig. 2 fr. 50
 — Mouture en médailles, etc. 1 vol. avec figures. 1 fr. 50
 — Municipaux (Officiers), ou nouveau Guide des Maires, Adjointes et Conseillers municipaux. 4 gros vol. 3 fr. 50
 — Musique, ou Grammaire contenant les principes de cet art. 1 vol. avec 48 pages de musique. 1 fr. 50
 — Musique vocale et instrumentale, ou Encyclopédie musicale, par MM. Choron et Delafage.

DIVISION DE L'OUVRAGE.
 I^{re} PARTIE. — EXÉCUTION.
 LIVRE 1. Connaissances élémentaires.
 Sect. 1. Sons, notations.
 — 2. Instruments, exécution.
 — 3. 1 vol. avec atlas, 5 fr. 50
 II^e PARTIE. — COMPOSITION.
 LIVRE 2. De la Composition en général, et en particulier de la Mélodie.
 — 3. De l'Harmonie.
 — 4. Du Contre-point.
 — 5. Imitation.
 — 6. Instrumentation.
 — 7. Union de la musique avec la parole.
 — 8. Genres.
 Sect. 1. Vocale. { Eglise.
 — Chambre ou concert.
 — Théâtre.
 — Particulière.
 — Générale.
 — 2. Instrumentale. { 3 vol. avec atlas, 20 fr. 50
 III^e PARTIE. — COMPLÉMENT OU ACCESSOIRE.
 LIVRE 9. Théorie physico-mathématique.
 — 10. Institutions.
 — 11. Histoire de la Musique.
 — 12. Bibliographie.
 — Résumé général.
 2 vol. avec atlas, 10 fr. 50
SOLFÈGES. — MÉTHODES.
 Solfège d'Italie..... 12 » Méthode de Cor..... 50
 — de Rodolphe..... 4 » — de Basson..... 75
 Méthode de Violon..... 3 » — de Serpent..... 150
 — d'Alto..... 1 » — de Trompette..... 150
 — de Violoncelle..... 450 » — de Trombone..... 75
 — Contre-basse..... 125 » — d'Orgue..... 350
 — de Flûte..... 5 » — de Piano..... 450
 — de Coranglais..... 175 » — de Harpe..... 350
 — de Hautbois..... 175 » — de Guitare..... 3 »
 — de Clarinette..... 2 » — de Flageolet..... 2 »
 — Mythologie grecque, romaine, égyptienne, syrienne, africaine, etc. 2 fr. 50
 — Nageurs, Baigneurs, Fabricants d'eaux minérales et Pédicures, 1 vol. 3 fr. 50
 — Naturaliste préparateur, ou l'art d'empailler les animaux. 1 vol. avec fig. 3 fr. 50
 — Navigation (Sur la). 1 vol. orné de fig. 2 fr. 50
 — Navigation intérieure. 1 vol. 2 fr. 50
 — Négociant et manufacturier. 1 vol. 2 fr. 50
 — Numismatique ancienne, par M. Barthélémy. 1 vol. avec atlas. 3 fr. 50
 — Numismatique moderne et du moyen-âge, par M. Barthélémy, 1 vol. avec atlas. 3 fr. 50
 — Octrois et autres impositions indirectes. 4 vol. 3 fr. 50
 — Oiseleur (De l'), ou secrets de la chasse aux oiseaux. 2 fr. 50
 — Onanisme (Dangers d'), 1 vol. 1 fr. 25
 — Optique, 2 vol. avec figures. 6 fr. 50
 — Organiste, 1 vol. oblong. 3 fr. 50
 — Orgues (Facteurs d'), contenant le travail de dom Bedos, etc., par Hamel. 3 vol. avec atlas. 18 fr. 50
 — Ornithologie, ou Description des genres et des principales espèces d'oiseaux, 2 gr. vol. 7 fr. 50
 — Atlas d'Ornithologie, composé de 129 planches

représentant les oiseaux décrits dans l'ouvrage ci-dessus. Figures noires. 20 fr. 50
 — Figures coloriées. 40 fr. 50
MANUEL d'Ornithologie domestique. 1 vol. 2 fr. 50
 — Orthographe. 1 vol. 2 fr. 50
 — Paléontologie, ou des lois de l'organisation des êtres vivants comparées à celles qu'ont suivies les espèces fossiles et humatiles dans leur apparition successive, 2 vol. avec atlas. 7 fr. 50
 — Papeter et du Régieur (marchand), 1 gros vol. avec planches. 3 fr. 50
 — Papiers (Fabricant de), carton et Art du Formaire. 2 vol. et atlas. 10 fr. 50
 — Papiers de fantaisie (Fabricant de), papiers marbrés, jaspés, maroquinés, gaufrés, dorés, etc. 3 fr. 50
 — Parfumeur. 1 vol. 2 fr. 50
 — Pâtissier et Pâtisserie. 1 vol. 2 fr. 50
 — Péceur, ou l'art de pêcher toutes sortes de pêches, par M. Pesson Maisonneuve. 1 vol. orné de planches. 3 fr. 50
 — Pêcheur praticien, ou les secrets et Mystères de la pêche dévoilés, suivi de l'Art de faire des filets, par M. Lambert, 1 joli vol. orné de figures. 1 fr. 75
 — Peintre en bâtiments, Vitrier, Doreur et Vernisseur, 1 vol. orné de figures. 3 fr. 50
 — Peinture sur verre, sur porcelaine et sur émail. 1 vol. in-18 avec figures. 2 fr. 50
 — Perspective, Dessinateur et Peintre, 1 vol. orné d'un grand nombre de planches. 3 fr. 50
 — Pharmacie populaire, simplifiée et mise à la portée de toutes les classes de la société, 2 vol. 6 fr. 50
 — Philosophie expérimentale. 1 gros vol. 3 fr. 50
 — Photographie sur métal, sur papier et sur verre, par M. de Valenciennes, 1 vol. 3 fr. 50
 — Physiologie végétale, Physique, Chimie et Minéralogie, appliquées à la culture, 1 vol. orné de planches. 3 fr. 50
 — Physionomiste et Phrénologiste, 1 vol. avec figures. 3 fr. 50
 — Physionomiste des dames, 1 vol. avec fig. 3 fr. 50
 — Physique, 1 vol. avec figures. 2 fr. 50
 — Physique amusante, 1 vol. orné de planches. 3 fr. 50
 — Physique appliquée aux arts et métiers, par M. Guillard, 1 vol. 3 fr. 50
 — Physicien préparateur ou description d'un cabinet de physique, 2 gros vol. avec atlas de 86 planches (sous presse). 18 fr. 50
 — Plain-Chant ecclésiastique, romain et français. 1 vol. 2 fr. 50
 — Poëlie-fumiste. 3 fr. 50
 — Poids et Mesures (Fabrication des). 1 vol. orné de figures. 3 fr. 50
 — Poids et Mesures, Monnaies, Calcul décimal et vérifications, par M. Tarbé. 1 vol. 3 fr. 50
 — Petit manuel à l'usage des ouvriers et des écoles, avec tables de conversions, par M. Tarbé. 25 c.
 — Petit manuel classique pour l'enseignement élémentaire, sans tables de conversions, par M. Tarbé. 25 c.
 — *Synonymia insectorum, Genera et species curculionum* (ouvrage comprenant la synonymie et la description de tous les Curculionides connus), par M. Schenker. 8 tomes en seize parties. (Ouvrage terminé.) Prix. 144 fr.
 — *Zoologie classique, ou Histoire naturelle du règne animal*, par M. F. A. Pouchet, professeur de Zoologie au Muséum d'histoire naturelle de Rouen, etc. Seconde édition, considérablement augmentée, 2 vol. in-8°, contenant ensemble plus de 1,300 pages, et accompagnés d'un atlas de 44 planches et de 5 grands tableaux gravés sur acier. Prix des 2 vol. : 16 fr.
 — Prix de l'atlas, figures noires. 10 fr.
 — Prix de l'atlas, figures coloriées. 30 fr.
 — NOTA. Le conseil de l'Université a décidé que cet ouvrage serait placé dans les bibliothèques des collèges.
SUITES A BUFFON.
 Belle édition in-8°, formant, avec les œuvres de cet auteur, un cours complet d'histoire naturelle, embrassant les trois règnes de la nature.
 Les possesseurs des Œuvres de Buffon pourront avec ces suites compléter toutes les parties qui leur manquent, chaque ouvrage se vendant séparément, et formant, tous ensemble, un ouvrage général sur l'histoire naturelle.
 Cette publication scientifique du plus haut intérêt, et confiée à ce que l'Institut et le haut enseignement possèdent de plus célèbres naturalistes et de plus habiles écrivains, est appelée à faire époque dans les annales du monde savant.
 Les noms des auteurs, indiqués ci-après, sont pour le public une garantie certaine de la conscience et du talent apportés à la rédaction des différents traités.
Zoologie générale (supplément à Buffon), ou Mémoires et Notices sur la zoologie, l'anthropologie et l'histoire de la science, par M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. 1 vol. avec atlas. 9 fr. 50 c.
Cétacés (baleines, dauphins, etc.), ou Recueil et examen des faits dont se compose l'histoire de ces animaux, par M. F. Cuvier, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle, etc., 1 vol. in-8° avec 22 planches. (Ouvrage terminé.) 12 fr. 50 c.
Reptiles (serpents, lézards, grenouilles, tortues, etc.), par M. Duméril, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine et au Muséum d'histoire naturelle. 9 vol. et 9 livraisons de planches. 112 fr. 50
Figures noires. 85 fr. 50
Figures coloriées. 112 fr. 50
 Les tomes I à VI et VIII sont en vente; les tomes VII et IX paraîtront incessamment.
Poissons, par M. Valenciennes.
Entomologie (Introduction de l'), contenant les principes généraux de l'Anatomie et de la physiologie des insectes, des détails sur leurs mœurs, et un résumé des principaux systèmes de classification, etc., par M. Lacordaire, professeur à la Faculté des sciences, à Liège. (Ouvrage terminé, adopté et recommandé par l'Université pour être placé dans les bibliothèques des Facultés et des collèges, et donné en prix aux élèves.) 2 vol. in-8° et 24 planches. 19 fr. 50
Figures noires. 22 fr. 50
Figures coloriées. 22 fr. 50
Insectes coléoptères (Cantharides, Charaçons, Hannetons; Scarabées, etc.), par M. Lacordaire, professeur à l'Université de Liège.
Orthoptères (Grillons, Criquets, Sauterelles), par M. Serville, ex-président de Société entomologique de France. 1 vol. et 14 planches. (Ouvrage terminé.) 9 fr. 50
Figures noires. 12 fr. 50
Figures coloriées. 12 fr. 50
Hémiptères (Cigales, Punaises, Cochenilles, etc.), par M. Amyot et Serville. 1 vol. et 1 liv. de planches. (Ouvrage terminé.) 9 fr. 50
Figures noires. 12 fr. 50
Figures coloriées. 12 fr. 50
Lépidoptères (Papillons), par MM. Boisduval et Guéneé. tome 1^{er}, avec 2 livraisons de planches, tomes VI, VII et VIII avec 2 livraisons de planches, en tout 4 vol. et 4 livraisons de planches. 38 fr. 50
Figures noires. 50 fr. 50
Névroptères (Demoiselles, Éphémères, etc.), par M. le docteur Rambur. 1 vol. avec une livraison de planches. (Ouvrage terminé.) 9 fr. 50
Figures noires. 12 fr. 50
Hyménoptères (Abeilles, Guêpes, Fourmis, etc.), par M. le comte Lepelletier de Saint-Fargeau et M. Brullé. 4 volumes avec 4 livraisons de planches. (Ouvrage terminé.) 38 fr. 50
Figures noires. 50 fr. 50
Diptères (Mouches, Cousins, etc.), par M. Macquart, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Lille. 2 vol. in-8° et 24 planches. (Ouvrage terminé.) 19 fr. 50
Figures noires. 25 fr. 50
Apitères (Araignées, Scorpions, etc.), par M. Walckenaër et M. le docteur Gervais. 4 vol. avec 5 cahiers de planches. (Ouvrage terminé.) 41 fr. 50
Figures noires. 56 fr. 50
Crustacés (Écrevisses, Homards, Crabes, etc.), comprenant l'anatomie, la physiologie et la classification de ces animaux, par M. Milne-Edwards, membre de l'Institut, etc. (Ouvrage terminé) 3 vol. avec 4 livraisons de planches. 31 fr. 50
Figures noires. 43 fr. 50
Mollusques (Moules, Huîtres, Escargots, Limaces, Coquilles, etc.), par M. de Blainville, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle, etc. 4 volumes avec 4 livraisons de planches. 9 fr. 50
Figures noires. 12 fr. 50
Zoophytes (Sanguis, etc.), par M. Linné.
Zoophytes acalèphes (Physales, Béroé, Angèle, etc.), par M. Linné, correspondant de l'Institut, pharmacien en chef de la marine à Rochefort. 1 vol. avec une livraison de planches. (Ouvrage terminé.) 9 fr. 50
Figures noires. 12 fr. 50

MANUEL (Petit) à l'usage des agents forestiers, des propriétaires et marchands de bois, par M. Tarbé. 25 c.
 — Poids et Mesures à l'usage des médecins, etc., par M. Tarbé. 25 c.
 — Tableau synoptique des poids et mesures, par M. Tarbé. 75 c.
 — Tableau figuratif des poids et mesures, par M. Tarbé. 75 c.
 — Manuel des poids et mesures, Manuel comptes faits ou Barème général des poids et mesures, par M. Nouhen.
 1^{re} partie, mesures de longueur. 60 c.
 2^e partie, mesures de surface. 60 c.
 3^e partie, mesures de solidité. 60 c.
 4^e partie, mesures de poids. 60 c.
 5^e partie, mesures de capacité. 60 c.
 — De la police de la France. 4 vol. 2 fr. 50
 — Ponts-et-Chaussées, par M. de Gayffier. Première partie, routes et chemins. 1 vol. avec figures. 3 fr. 50
 — Seconde partie, contenant les ponts, aqueducs, etc. 4 vol. avec figures. 3 fr. 50
 — Porcelainier, Faïencier, Potier de terre, Briquetier et Tuilier. 2 vol. ornés de planches. 6 fr. 50
 — Praticien, ou l'art de la science du Droit, mise à la portée de tout le monde. 1 gros vol. 3 fr. 50
 — Produits chimiques (Fabricant de). 3 vol. ornés de planches. 10 fr. 50
 — Propriétaire ou Locataire, ou Sous-Locataire, par M. Sergeant, 1 vol. 2 fr. 50
 — Relieur dans toutes ses parties. 1 gros vol. orné de planches. 3 fr. 50
 — Roses (l'Amateur de), leur monographie, leur histoire et leur culture, par M. Boitard. 4 vol. Figures noires. 3 fr. 50
 — Figures coloriées. 7 fr. 50
 — Sapeur-Pompier, par M. Paulin. 1 vol. 4 fr. 50
 — Atlas composé de 50 planches faisant connaître les machines que l'on emploie dans ce service, la disposition pour attaquer les feux, les positions des sapeurs dans toutes les manœuvres, etc. 6 fr. 50
 — Sapeur-Pompier (du), ouvrage composé par le corps des officiers formant l'état-major, et publié par ordre du ministère de la guerre. 4 joli vol. 3 fr. 50
 — Savonnier. 1 vol. orné de figures. 3 fr. 50
 — Serrurier. 1 vol. orné de planches. 3 fr. 50
 — Soierie, contenant l'art d'élever les vers à soie et de cultiver le mûrier; l'histoire, la géographie et la fabrication des soieries. 2 v. et atlas. 10 fr. 50
 — Sommelier, ou la manière de soigner les vins. 1 vol. avec figures. 3 fr. 50
 — Sorcier, ou la magie blanche dévoilée par les découvertes de la chimie, de la physique et de la mécanique. 1 gros vol. orné de planches. 3 fr. 50
 — Souffleur à la lampe et au chalumeau, par Pedroni. 2 vol. 2 fr. 50
 — Sténographie, ou l'art de suivre la parole en

écrivant. 1 vol. 4 fr. 75
MANUEL du Fabricant du Sucre et Raffineur. 1 vol. orné de figures. 3 fr. 50
 — Tabac (Fabricant et amateur de). 1 v. 2 fr. 50
 — Taille-douce (Imprimeur en). 1 vol. avec figures. 3 fr. 50
 — Tailleur d'habit. 1 vol. orné de pl. 3 fr. 50
 — Tanneur, Corroyeur, Hongroyeur et Boyaudier. 1 vol. avec fig. 3 fr. 50
 — Tapisier, Décorateur et Marchand de meubles. 1 vol. orné de figures. 3 fr. 50
 — Télégraphie électrique, ou l'art de l'électricité et du Magnétisme appliqués à la transmission des sons, par MM. Walcker et Magnier. 1 fr. 75
 — Tenturier, contenant l'art de teindre en laine, soie, coton, fil, etc. 1 gros vol. avec fig. 3 fr. 50
 — Teneur de livres. 4 vol. 3 fr. 50
 — Terrassier, par MM. Etienne et Masson, ingénieurs civils. 1 vol. orné de 20 pl. 3 fr. 50
 — Du Tisserand, ou description des procédés et machines employés pour les divers tissus. 1 vol. orné de fig. 3 fr. 50
 — Toiseur en bâtiment, première partie: Terrasse et Maçonnerie. 1 vol. avec fig. 2 fr. 50
 — Deuxième partie: Menuiserie, Peinture, Vitrierie, Dorure, Charpente, Serrurerie, Couverture, Plomberie, Marbrerie, Carrelage, Pavage, Poëlerie, Fumisterie, etc. 1 volume. 2 fr. 50
 — Tonnelier et Boisselier, suivi de l'art de faire des cribles, tamis, soufflets et sabots. 1 vol. avec figures. 3 fr. 50
 — Tourneur, par M. de Valenciennes. 2 vol. avec planches. 6 fr. 50
 — Supplément à cet ouvrage (tome 3). 1 joli volume avec atlas. 3 fr. 50
 — Treillageur et Menuisier des jardins. 1 vol. avec planches. 3 fr. 50
 — Typographie, Imprimerie, 2 vol. avec pl. 5 fr. 50
 — Verrier et Fabricant de glaces, cristaux, pierres précieuses, factices, verres colorés, yeux artificiels. 1 gros vol. orné de planches. 3 fr. 50
 — Vétérinaire, 1 vol. avec planches. 3 fr. 50
 — Vigneron français, ou l'art de cultiver la vigne, de faire les vins, les eaux-de-vie et vinaigres, par M. Trélaud de Bernand. 1 vol. avec atlas. 3 fr. 50
 — Vinaigrier et Moutardier. 1 vol. avec pl. 3 fr. 50
 — Vins de fruits (Fabrication des), par Accum, Guil et Malepeyre. 1 vol. 1 fr. 80
 — Vins (Marchand de), débitant de boissons et jaugeage, contenant toutes les lois jusques y compris le décret du 17 mars 1832, par MM. Laudier, Malepeyre et Vasserot. 1 vol. de 302 pages. 3 fr. 50
 — Zoophile, ou l'art d'élever ou de soigner les animaux domestiques (Voyez Bouvier). 1 volume. 2 fr. 50
 — Pour recevoir franc de port par la poste, il faut ajouter 75 c. par volume, et s'adresser à la Librairie encyclopédique de Roret, rue Haute-École, 12, à Paris.

Almanach encyclopédique pour 1853. Joli vol. orné de 104 vignettes. Prix. 50 c.
Photographie (Album), par M. Blanquet-Evrard. Livraisons 1 à 8, contenant chacune 3 planches. La publication se continue. Prix de la livraison. 16 fr.
Traité de Photographie sur papier, par M. Blanquet-Evrard, avec une introduction par M. Wille. 1 vol. in-8, 4 fr. 50 c. et franc de chaque année. 5 fr. 50
Photographie sur plaques métalliques, par M. le baron Gros. 2^e édition. in-8. Prix : 3 fr., et franc 3 fr. 50
L'Art du peintre, doreur et vernisseur, par Watin. 1^{re} édition, corrigée et augmentée par M. Bourgeois, architecte. 1 vol. in-8. Prix : 5 fr., et franc 6 fr.
L'agriculture pratique, revue d'agriculture, de jardinage, d'économie rurale et domestique, sous la direction de MM. Bossin, Malepeyre, G. Heuzé, etc. 14^e année. Prix : 6 fr. par an.
 Tous les mois, il paraît un cahier de 32 pages in-8°, grand format, renfermant des gravures sur bois intercalées dans le texte.
 Il a paru treize années de ce journal, qui a commencé le 1^{er} octobre 1839. Le prix de chaque année est de 18 fr.
Le Technologiste, ou Archives des progrès de l'industrie française et étrangère, publié par une société de savants et de praticiens, sous la direction de M. Malepeyre. Ouvrage utile aux manufacturiers, aux fabricants, aux chefs d'ateliers, aux ingénieurs, aux mécaniciens, aux artistes, etc., et à toutes les personnes qui s'occupent d'arts industriels. 13^e année. Prix : 18 fr. par an pour Paris, 21 fr. pour la province, et 24 fr. pour l'étranger.
 Chaque mois il paraît un cahier de 48 pages in-8°, grand format, renfermant des figures en grande quantité, gravées sur bois et sur acier.
 Ce recueil a commencé à paraître le 1^{er} octobre 1839. Le prix des treize années est de 18 fr. chaque.
Traité des Arbres et Arbustes que l'on cultive en pleine terre en Europe et particulièrement en France, par Duhamel du Monceau, rédigé par MM. Veillard, Jaume Saint-Hilaire, Mirbel, Poiret, et continué par M. Loiseleur-Deslongchamps; ouvrage enrichi de 500 planches gravées par les plus habiles artistes, d'après les dessins de Redouté et Bessa, peintre du Muséum d'histoire naturelle. 7 vol. in-folio, papier Jésus vélin, figures coloriées. 750 fr.
 — Le même, papier carré vélin, figures coloriées. Au lieu de 2,100 fr.
 — Le même, papier carré fin, figures coloriées. Au lieu de 775 fr.
 — Le même, figures noires. 200 fr.
ON A EXTRAIT DE CET OUVRAGE LE SUIVANT :
Nouveau Traité des Arbres fruitiers, par Duhamel, nouvelle édition très augmentée, par MM. Veillard, de Mirbel, Poiret et Loiseleur-Deslongchamps. 2 vol. in-folio, ornés de 145 planches. 100 fr.
 — Figures noires, 50 fr. — figures coloriées, 100 fr.
Cours complet d'agriculture (Nouveau) du XIX^e siècle, contenant la grande et la petite culture, l'économie rurale, domestique, la médecine vétérinaire, etc., par les membres de la section d'agriculture de l'Institut de France, etc. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée. — Paris, Déterville, 16 vol. in-8° de près de 600

pages chacun, ornés de planches en taille-douce. 56 fr.
D'Agriculture (petit) ou Encyclopédie agricole, par M. Mauny de Morany, contenant les livres du cultivateur, du jardinier, du forestier, du vigneron, de l'économiste et administration rurales, du propriétaire et de l'éleveur d'animaux domestiques. 7 volumes grand in-18 avec fig. 15 fr. 50
Encyclopédie du cultivateur, ou Cours complet et simplifié d'agriculture, d'économie rurale et domestique, par M. L. Dubois, 2^e édition, 9 volumes in-12, ornés de gravures. 20 fr. 50
 Ce vol. IX se vend séparément.
 Cet ouvrage, très simplifié, est indispensable aux personnes qui ne voudraient pas acquiescer le grand ouvrage intitulé : **Cours d'agriculture du XIX^e siècle.**
Manuel des instruments d'agriculture et de jardinage les plus modernes, contenant la gravure et la description détaillée des instruments nouvellement inventés ou perfectionnés, la plupart dessinés dans les meilleurs ateliers de la capitale. Ouvrage orné de 121 planches et de gravures sur bois intercalées dans le texte, par M. Boitard. 1 vol. grand in-8°. 12 fr.
Art de composer et de décorer les jardins, par M. Boitard. Nouvelle édition. 1 vol. oblong, accompagné d'un atlas renfermant 140 planches. 15 fr.
Manuel (Nouveau) complet des Maires, adjoints, conseillers municipaux; des préfets, conseils de préfecture et conseils généraux, juges de paix, commissaires de police, prêtres, instituteurs, et des pères de famille, etc., par M. Boyard, président à la Cour d'appel d'Orléans. 3^e édition. 2 vol. in-8°. 12 fr.
Dictionnaire de botanique médicale et pharmaceutique, contenant les principales propriétés des minéraux, des végétaux et des animaux, avec les préparations de pharmacie internes et externes les plus usitées en médecine et en chirurgie, par une société de médecins, de pharmaciens et de naturalistes; ouvrage utile à toutes les classes de la société; orné de 17 grandes planches représentant 278 figures de plantes gravées avec le plus grand soin. 3^e édition, revue, corrigée et augmentée de beaucoup de préparations pharmaceutiques et de recettes nouvelles, par MM. Julia de Fontenelle et Barthez. 2 volumes in-8°, figures noires. 18 fr.
 — Le même, figures coloriées d'après nature. 25 fr.
 Cet ouvrage est spécialement destiné aux personnes qui sans s'occuper de médecine, aiment à secourir les malheureux.
Gordon bleu (Le), nouvelle Cuisine bourgeoise, rédigée et mise en ordre alphabétique par M^{lle} Marguerite. Nouvelle édition, considérablement augmentée. 1 vol. in-18. 1 fr.
Plantes (Les), poème, par M. R. Castel. Nouvelle édition, ornée de cinq figures en taille douce. In-18. 3 fr.
Théorie élémentaire de la Botanique, ou exposition des principes de la classification naturelle et de l'art de décrire et d'étudier les végétaux, par M. de Candolle. 3^e édition. 1 vol. in-8°. 8 fr.
Histoire des progrès des sciences naturelles depuis 1789 jusqu'en 1831, par le baron G. Cuvier. 5 vol. in-8°. 22 fr. 50
 Le tome V séparément. 7 fr.
 Le conseil de l'Université a décidé que cet ouvrage serait placé dans les bibliothèques des collèges et donné en prix aux élèves.

CONCORDATS.
 Du sieur GARNIER (Benoit), anc. corroyeur, cour Balaise, 12, rue St-Denis, le 20 octobre à 12 heures (N^o 10419 du gr.).
 Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer créancier, être immédiatement constitué, être immédiatement constitué, tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du règlement des syndics.
 Nota. Il ne sera admis que les créanciers reconnus.
 Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.
DELIBÉRATIONS.
 MM. les créanciers du sieur FILLETTE (Jean-Victor), md de viande de porc en gros, à Batignolles, avenue de Clichy, n. 111, sont invités à se rendre le 20 octobre à 11 heures, précises, au palais du Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour entendre le rapport des syndics sur la situation de la faillite, et le failli en sa qualité de créancier, conformément à l'art. 510 du Code de commerce décider s'ils se réservent de débiter

être placé dans les bibliothèques des Facultés et des collèges, et donné en prix aux élèves.) 2 vol. in-8° et 24 planches. 19 fr. 50
Figures noires. 22 fr. 50
Figures coloriées. 22 fr. 50
Insectes coléoptères (Cantharides, Charaçons, Hannetons; Scarabées, etc.), par M. Lacordaire, professeur à l'Université de Liège.
Orthoptères (Grillons, Criquets, Sauterelles), par M. Serville, ex-président de Société entomologique de France. 1 vol. et 14 planches. (Ouvrage terminé.) 9 fr. 50
Figures noires. 12 fr. 50
Figures coloriées. 12 fr. 50
Hémiptères (Cigales, Punaises, Cochenilles, etc.), par M. Amyot et Serville. 1 vol. et 1 liv. de planches. (Ouvrage terminé.) 9 fr. 50
Figures noires. 12 fr. 50
Figures coloriées. 12 fr. 50
Lépidoptères (Papillons), par MM. Boisduval et Guéneé. tome 1^{er}, avec 2 livraisons de planches, tomes VI, VII et VIII avec 2 livraisons de planches, en tout 4 vol. et 4 livraisons de planches. 38 fr. 50
Figures noires. 50 fr. 50
Névroptères (Demoiselles, Éphémères, etc.), par M. le docteur Rambur. 1 vol. avec une livraison de planches. (Ouvrage terminé.) 9 fr. 50
Figures noires. 12 fr. 50
Hyménoptères (Abeilles, Guêpes, Fourmis, etc.), par M. le comte Lepelletier de Saint-Fargeau et M. Brullé. 4 volumes avec 4 livraisons de planches. (Ouvrage terminé.) 38 fr. 50
Figures noires. 50 fr. 50
Diptères (Mouches, Cousins, etc.), par M. Macquart, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Lille. 2 vol. in-8° et 24 planches. (Ouvrage terminé.) 19 fr. 50
Figures noires. 25 fr. 50
Apitères (Araignées, Scorpions, etc.), par M. Walckenaër et M. le docteur Gervais. 4 vol. avec 5 cahiers de planches. (Ouvrage terminé.) 41 fr. 50
Figures noires. 56 fr. 50
Crustacés (Écrevisses, Homards, Crabes, etc.), comprenant l'anatomie, la physiologie et la classification de ces animaux, par M. Milne-Edwards, membre de l'Institut, etc. (Ouvrage terminé) 3 vol. avec 4 livraisons de planches. 31 fr. 50
Figures noires. 43 fr. 50
Mollusques (Moules, Huîtres, Escargots, Limaces, Coquilles, etc.), par M. de Blainville, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle, etc. 4 volumes avec 4 livraisons de planches. 9 fr. 50
Figures noires. 12 fr. 50
Zoophytes (Sanguis, etc.), par M. Linné.
Zoophytes acalèphes (Physales, Béroé, Angèle, etc.), par M. Linné, correspondant de l'Institut, pharmacien en chef de la marine à Rochefort. 1 vol. avec une livraison de planches. (Ouvrage terminé.) 9 fr. 50
Figures noires. 12 fr. 50

de biens entre Henriette-Florence LEROY et Pierre ROZARD, à Paris, rue de l'Entrepoil-du-Maris, 39. — Peronne, avoué.
Décès et Inhumations.
 Du 13 octobre 1852. — M. Humbert, 6 ans, rue de l'Échelle, 5. — M. Gailly, 80 ans, rue du Croissant, 21. — M. Pissot, 75 ans, qui de la rue de la Harpe, 11 ans, gisserie, 74. — M. Moreau, 11 ans, rue du Caire, 29. — M. Landrau, 65 ans, rue Bourbon-Villeneuve, 25. — M. Vili, 74 ans, rue de la Harpe, 11 ans. — M. Veras, 53 ans, rue de Tracy, 3. — M. Poltier, 40 ans, rue du Temple, 19. — M. Morvieux, 46 ans, rue du Fig-St-Antoine, 25. — Mme Duval, 23 ans, rue Condé, 24. — M. Barthélemy, 75 ans, rue de Sévres, 6. — M. Hamoulin, 45 ans, rue Traverser, 2. — M. Hamoulin, 45 ans, rue Traverser, 2. — M. Troussel, 55 ans, rue du Bac, 24. — M. Demolliens, 80 ans, rue de Lorraine, 9. — M. Ruffard, rue de Lorraine, 94.
ASSEMBLÉES DU 16 OCTOBRE 1852.
 DIX HEURES : Boistay et Déjonne, md de nouveautés, clôt. — Danbrun, fab. de chapellerie, redd. de comptes. — Sourdy, nég., id.
 MIDI : Milard et Bion, nég., redd. de comptes.
 UNE HEURE : Foutrel, boulanger, clôt. — Laruz, md de dentelles, id. — Viremaire et Savy, cantilènes, id. — Viremaire, cantilènes, id. — Herthier, chimiste, allum. après union.
Séparations.
 Jugement de séparation de corps et

La publication légale des Actes de société est obligatoire, pour l'année 1852, dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières.
VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.
 Sur la place de la commune d'Issy. Le 17 octobre.
 Consistant en armoire, pendule, flambeaux, tables, etc. (7112)
 En une maison sise à Gentilly, route de Choisy, 14.
 Le 17 octobre.
 Consistant en comptoir, mesures, brocs, tables, montres, etc. (7113)

SOCIÉTÉS.
 Etude de M^e Eugène LEBEVRE, agréé à Paris, rue Montmartre, 148.
 D'un acte sous seings privés, fait triple à Paris le quatorze octobre mil huit cent cinquante-deux, enregistré, et ce à compter du quatorze octobre mil huit cent cinquante-deux, en conséquence, la société dont il s'agit, formée en nom collectif, continuera de subsister, à compter du quinze dudit mois d'octobre, entre MM. Guirand et Héritier seuls jusqu'à trente et un décembre mil huit cent cinquante-neuf, époque présentement fixée pour son expiration.
 La raison et la signature sociales, indiquées originairement HÉRITIER, GUIRAND et TROCELLI, seront dorénavant HÉRITIER et GUIRAND.
 Comme par le passé, il ne pourra être fait usage de la signature sociale, appartenant désormais exclusivement à chacun de MM. Héritier et Guirand, que pour les besoins de la société, à peine de nullité à l'égard des tiers et des associés.
 La gestion demeure commune à MM. Héritier et Guirand.
 Le siège social demeure maintenu à Paris, rue du Croissant, 18 et 20.
 MM. Héritier et Guirand sont liquidateurs de l'ancienne maison avec les pouvoirs les plus étendus, même pour compromett